



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Première Commission

13^e séance

Vendredi 13 octobre 2000, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. U Mya Than (Myanmar)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Points 65 à 81 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M. Beyendeza (Ouganda) (*parle en anglais*) :
Monsieur le Président, ma délégation s'associe aux orateurs précédents pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Commission. Nos félicitations s'adressent aussi aux autres membres du Bureau. La délégation de l'Ouganda coopérera pleinement avec vous dans la conduite des délibérations de la Commission.

Ma délégation souhaite également, par le biais du Département des affaires de désarmement, exprimer sa reconnaissance au Secrétariat, qui a contribué à donner une vue d'ensemble des questions de désarmement aux membres de la Commission en publiant des documents précis et actualisés. Je tiens à remercier tout particulièrement M. Dhanapala, Secrétaire adjoint aux affaires de désarmement, dont la déclaration liminaire est une source d'inspiration.

La Commission se réunit à un moment charnière de notre histoire, peu après la tenue du Sommet du millénaire, au cours duquel les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à

« n'épargner aucun effort pour libérer nos peuples du fléau de la guerre »

et ont promis d'

« éliminer les dangers que font peser les armes de destruction massive ». (*Résolution 55/2, par. 8*)

C'est dans le contexte de l'engagement universel des dirigeants du monde que ma délégation souhaite mettre l'accent sur deux questions qui nous préoccupent beaucoup et qui ont un rapport avec ce que les dirigeants du monde se sont engagés à éliminer, à savoir la question des armes légères et de petit calibre et celle des mines antipersonnel.

Comme l'année dernière, ma délégation souhaite rappeler aux membres de la Commission que les armes légères et de petit calibre demeurent indiscutablement des instruments majeurs de guerre dans les pays en développement. Pour nous, en Afrique en général et en Ouganda en particulier, la menace que constituent ces armes est plus réelle et fondamentale que celle posée par les armes nucléaires; la destruction et les pertes en vies humaines et en biens résultant de l'utilisation d'armes légères et de petit calibre sont considérables. Les armes légères et de petit calibre ainsi que les mines terrestres ne sont peut-être pas la principale cause des conflits en Afrique ou ailleurs, mais on ne saurait minimiser les statistiques faisant état de morts, de mutilations et d'autres sévices, ainsi que de destruction totale, résultant de conflits armés dans lesquelles ces armes meurtrières sont utilisées.

Tout en priant instamment la communauté internationale de s'attaquer aux causes sous-jacentes des

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



conflits, dont nous pensons qu'ils proviennent d'une absence de développement social et économique, ma délégation souhaite alerter la Commission sur la situation très grave découlant de l'emploi détourné et meurtrier d'armes légères et de petit calibre et de mines antipersonnel. Dans la majorité des cas, cet emploi détourné est source de crimes violents, de meurtres et de suicides dont nos sociétés sont le théâtre. La question devient plus complexe lorsque ces armes de petit calibre deviennent les principales armes utilisées par les enfants soldats, notamment dans les pays en proie à des conflits armés.

Si l'impact à long terme de l'emploi de ces armes dans nos sociétés, en particulier sur les enfants, est encore mal défini, ce qui est indiscutable c'est l'émergence de la violence et de l'intolérance parmi les jeunes qui sont soumis ou exposés à ces armes. Cette situation a des incidences négatives sur les systèmes éducatifs et sur toute une génération dont on peut se demander quel sera l'avenir.

Dans sa déclaration liminaire devant la Première Commission, le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement soulignait l'ampleur des ressources consacrées aux armements. De l'avis de ma délégation, les ressources investies dans l'acquisition d'armes légères et de petit calibre sont gaspillées parce qu'elles devraient être plutôt consacrées à des projets de développement socioéconomique urgents, ce qui serait beaucoup plus avantageux pour l'humanité que de les investir dans les armes. Par conséquent, nous devons reconsidérer nos priorités, réduire les niveaux de dépenses en armements, réinvestir ses ressources dans des programmes axés sur la paix, la sécurité et le développement.

À ce propos, ma délégation souhaite lancer un appel au 70 pays qui fabriquent et vendent des armes légères et de petit calibre afin qu'ils revoient leurs pratiques commerciales et veillent à ce que ces armes dangereuses ne soient pas vendues à des entités qui n'ont pas la qualité d'État, ni ne tombent entre leurs mains. C'est pourquoi l'Ouganda se félicite des efforts déployés au cours du processus préparatoire, sous la présidence de l'Ambassadeur Carlos dos Santos, du Mozambique. L'Ouganda place beaucoup d'espoir dans la convocation en 2001 d'une Conférence qui, nous l'espérons, abordera de manière exhaustive les questions liées au commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

J'ai consacré une grande partie de ma déclaration aux armes légères et de petit calibre ainsi qu'aux mines terrestres, et non pas aux armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Ce n'est pas parce que ces armes sont moins importantes, mais parce que la menace et la destruction que nous connaissons sont davantage la conséquence des armes de petit calibre que des armes nucléaires.

Par exemple, au cours de ces 20 dernières années, plus de 2 millions d'individus ont trouvé la mort du fait de l'emploi d'armes légères et de petit calibre ou de mines terrestres. Quatre-vingt-dix pour cent d'entre eux étaient des civils, dont 80 % de femmes et d'enfants. Plus de 12 millions d'individus sont handicapés. On compte plus de 500 000 enfants soldats, équipés non pas de bombes atomiques mais d'AK-47.

Soixante-dix pour cent des armes proposées sur les marchés mondiaux sont achetées par les pays les moins développés. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général adjoint a indiqué également le montant des sommes consacrées à l'achat d'armements. En 1997, le continent africain a consacré plus de 760 millions de dollars à l'achat d'armements. Dès lors, comment s'étonner que plus de 55 millions d'AK-47 circulent actuellement en Afrique. D'où les craintes de ma délégation.

J'aimerais aborder maintenant la question des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Si quelques progrès ont été obtenus concernant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et START II, beaucoup reste cependant à faire. Par exemple, nous constatons l'incapacité de la Conférence du désarmement à convenir une fois encore d'un programme de travail et l'absence de consensus sur la tenue de négociations multilatérales portant sur le désarmement nucléaire, la course aux armements dans l'espace et un traité d'interdiction des matières fissiles. Toutes ces négociations doivent être conclues le plus rapidement possible.

Cependant, sur un registre plus positif, ma délégation se félicite de l'issue de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000 et se réjouit particulièrement que les États dotés d'armes nucléaires reconnaissent désormais que l'élimination complète des arsenaux nucléaires est le seul rempart contre l'emploi des armes nucléaires. Je signale au passage qu'il s'agit là, précisément, de la position et de la revendication de longue

date des États non dotés d'armes nucléaires. Notre délégation appuiera par conséquent tous les projets de résolution appelant à l'élimination totale de toutes les armes nucléaires et à la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Nous appuierons également les traités portant sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Ma délégation souhaite coopérer avec toutes les délégations vraiment concernées par l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques ou à toxines et leur destruction.

Enfin, j'aimerais rappeler à la Commission que l'on ne doit pas perdre de vue le fait que les armes légères et de petit calibre et les mines terrestres ont déjà causé suffisamment de destruction. Notre planète n'a pas besoin de nouvelles armes nucléaires et autres armes de destruction massive.

M. Akpalou (Togo) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser, au nom de la délégation togolaise, mes félicitations les plus chaleureuses pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Votre grande connaissance des questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale et votre expérience en la matière sont des gages certains du succès de nos délibérations. Ma délégation vous assure de son soutien sans réserve dans l'exercice de vos responsabilités.

Elle adresse également ses félicitations aux autres membres du bureau.

Ma délégation a pris connaissance avec un grand intérêt des divers rapports et notes du Secrétaire général sur les questions relevant de notre Commission et a suivi l'exposé liminaire fait par M. Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, à qui ma délégation présente ses vives félicitations. Aussi, voudrait-elle, dans le cadre du présent débat, faire les commentaires suivants.

Ma délégation souhaiterait avant toute chose rappeler que l'une des tâches essentielles dévolues aux Nations Unies est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette responsabilité de notre Organisation, qui découle de la Charte, a été réaffirmée lors du Sommet du millénaire, au cours duquel les chefs d'État et de gouvernement ont renouvelé leur engagement de n'épargner aucun effort pour délivrer l'humanité du fléau de la guerre et d'éliminer les dan-

gers potentiels que représentent les armes de toute sorte. La meilleure voie pour parvenir à ses fins étant indubitablement celle du désarmement général et complet, ou du moins celle de la maîtrise des armements, l'on ne saura jamais assez encourager les États à concourir, individuellement et collectivement, à la réalisation de cet objectif.

La fin de la guerre froide a créé un environnement propice au désarmement nucléaire. Toutefois, malgré les efforts visant à réduire les armes nucléaires, il existe toujours des stocks de ces armes, qui constituent une source de menace constante pour la paix et la sécurité dans le monde. Pour ma délégation, la totale élimination des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi de ces armes. Tenue à New York cette année, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), a permis de prendre de nouveaux engagements en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. À travers le Document final adopté par la Conférence, les États parties ont été appelés à tout mettre en oeuvre pour assurer l'application des dispositions du Traité, de façon à progresser véritablement vers l'élimination des armes nucléaires, à mettre fin à la diffusion de ces armes dans le monde et à renforcer les normes fondamentales qui régissent les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Il importe que ces mesures soient effectivement appliquées et que les États parties au TNP oeuvrent à cette fin.

Ainsi qu'il ressort du rapport du Secrétaire général, publié sous la cote A/55/116, la question des missiles et leur prolifération constituent un problème de sécurité fort préoccupant pour la communauté des États. Ma délégation est sensible aux vues de certains États concernant la mise en place d'un système de contrôle mondial pour les missiles. Elle se fait l'écho de la recommandation de la Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, tenue à Carthagène (Colombie) en avril 2000, relative à la nécessité d'une approche d'ensemble à l'égard des missiles, de façon équilibrée et non discriminatoire en tant que contribution à la paix et à la sécurité internationales.

Dans cette optique, nous estimons que le Traité sur la limitation des systèmes antimissile balistiques, signé en 1972 entre les États-Unis et l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques, continue de consti-

tuer l'un des fondements de la stabilité dans le monde dans la mesure où il a des conséquences directes sur la paix et la sécurité internationales.

C'est pourquoi, craignant que toute approche unilatérale tendant à obtenir une supériorité absolue en matière d'armement puisse se révéler préjudiciable à l'avenir du Traité et, partant, à la sécurité dans le monde, ma délégation juge hautement souhaitable que les deux parties s'efforcent de préserver ledit Traité et à en respecter les dispositions.

C'est dans ce contexte que nous saluons vivement la décision du Président américain de différer le déploiement du projet de système américain de défense antimissile.

Par ailleurs, la création dans certaines régions du monde de zones exemptes d'armes nucléaires apparaît, à nos yeux, comme une contribution capitale des régions concernées au maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi ma délégation exhorte les pays dont les régions sont encore en reste à tout mettre en oeuvre pour ériger celles-ci en zones exemptes d'armes nucléaires.

Mesurant l'importance de la création des zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde, le Togo, à l'instar des autres pays d'Afrique, s'est engagé à assurer la constitution et la consolidation d'une telle zone en Afrique, au travers du Traité de Pelindaba, signé au Caire, le 11 avril 1996. À cet égard, je voudrais informer la Commission que la procédure parlementaire en vue de la ratification par le Togo de ce Traité est très avancée.

La prolifération des armes légères et leur trafic illicite constituent une autre source d'inquiétude majeure pour la communauté internationale en général et pour l'Afrique en particulier. Ce phénomène s'est développé particulièrement en Afrique à la faveur des conflits qui l'assaillent. Les belligérants, tout comme les ex-combattants, se constituent en groupes et se livrent à des actes qui provoquent la peur et la désolation parmi les paisibles populations. On assiste ainsi, un peu partout, à une augmentation chronique de la criminalité transfrontalière, des vols à mains armées et des coupures de routes avec leur cortège de morts.

Pour lutter contre ce fléau, les sous-régions de notre continent s'organisent. Pour ce qui est de l'Afrique de l'Ouest, de nombreuses actions sont entreprises dans le cadre de la Communauté économique

des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le représentant du Mali, dont le pays assure actuellement la présidence en exercice de la CEDEAO, a fait dans sa déclaration l'inventaire des nombreuses actions initiées dans la sous-région pour lutter contre la prolifération des armes légères, et mon pays est solidaire de cette déclaration. Toutefois, ma délégation voudrait insister sur la déclaration de moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères dans les États membres de la CEDEAO, qui a pris effet le 1er novembre 1998.

Le caractère solennel et solidaire de cette déclaration traduit la volonté unanime des chefs d'État et de gouvernement de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest de rechercher les stratégies appropriées en vue de maîtriser la prolifération des armes légères et leur trafic illicite et de contrôler leur détention illégale par les populations civiles. Dans ce contexte, ils ont mis sur pied le Programme Communautaire d'assistance en matière de sécurité et de développement, dont la mission essentielle est de coordonner l'ensemble des activités prioritaires à engager pour atteindre les objectifs du moratoire. Au titre de ces activités, on notera que des ramassages ou des destructions d'armes légères ont eu lieu au Libéria, au Mali et au Niger.

On retiendra aussi la décision 12/99, prise en décembre 1999, par les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, invitant tous les États membres à créer des commissions nationales de lutte contre la prolifération des armes légères. Mon pays est en train de prendre les dispositions nécessaires pour la mise en place de sa commission nationale. Il dispose néanmoins d'un comité technique chargé de faire la collecte des armes détenues illégalement par la population civile.

À l'instar de l'Afrique de l'Ouest, d'autres sous-régions de notre continent s'emploient à lutter contre la prolifération des armes légères. Nous citerons l'exemple des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui négocient actuellement, avec le soutien de l'Union européenne, un protocole sur les armes légères.

Le Togo espère que la conférence internationale de 2001 des Nations Unies sur le trafic illicite des armes légères sous tous ses aspects sera l'occasion pour la communauté internationale de rechercher les voies et moyens de combattre ce fléau. Il reste persuadé que les États oeuvreront, dans le cadre du processus préparatoire de cette Conférence, à la formulation des recom-

mandations qui seront soumises à l'examen de la Conférence. Pour sa part, l'Afrique, qui entend prendre une part active à cette Conférence, a prévu de tenir, en prélude à cette importante réunion, une conférence ministérielle panafricaine pour examiner tous les aspects de la question.

Ma délégation ne saurait évoquer la question des armes légères sans faire mention des mines antipersonnel, qui sont une catégorie d'armes redoutables et qui constituent une menace pour l'espèce humaine. Les mines antipersonnel tuent et mutilent sans discernement et hypothèquent les terres cultivables. Avec l'adoption de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines terrestres antipersonnel et sur leur destruction, Convention d'Ottawa, la communauté internationale s'est engagée à lutter contre le danger que représentent ces mines. Mon pays, qui a ratifié cet instrument, invite les États qui ne l'ont pas encore ratifié à le faire. L'adhésion à cette Convention des pays producteurs de mines antipersonnel est nécessaire à son application universelle. Il importe également que les pays qui disposent de moyens appropriés puissent aider au déminage des zones affectées.

Mon pays, qui abrite le siège du Centre des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, voudrait saluer les actions de ce Centre aux côtés des organisations sous-régionales africaines dans leur lutte contre la prolifération et le trafic illicite des armes de petit calibre. C'est pourquoi il souhaite que des moyens financiers, humains et matériels adéquats soient mis à sa disposition pour lui permettre de répondre favorablement aux diverses sollicitations dont il fait l'objet. C'est le lieu de remercier les donateurs pour leur assistance multiforme au centre dans ses activités.

Le nombre sans cesse croissant des instruments juridiques internationaux qui existent dans le monde dans le domaine du désarmement traduit les préoccupations majeures que suscite pour nos États la course aux armements. Toutefois, si une chose est de conclure un traité, une autre est de veiller à sa mise en oeuvre. C'est pourquoi nos États doivent prendre conscience de la nécessité du désarmement et faire preuve de volonté politique pour ratifier les instruments internationaux y relatifs et s'y conformer scrupuleusement.

Tout en rappelant les liens inextricables qui existent entre le développement, la paix et la sécurité, ma délégation aimerait souligner la pertinence des remar-

ques faites par M. Dhanapala, le 2 octobre dernier, dans sa déclaration liminaire devant cette Commission. Le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement relevait en effet que,

« L'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm a récemment indiqué que les dépenses militaires globales ont, pour la première fois depuis la fin de la guerre froide, commencé à augmenter. Les chiffres pour l'année 1999 tournent autour de 870 milliards de dollars. Cependant, près de la moitié de la population mondiale vit en deçà de 2 dollars par jour. Laissons le contraste tragique entre ces chiffres toucher notre conscience au moment où nous commençons nos travaux. » (A/C.1/55/PV.3)

Peut-on trouver plaidoyer plus pathétique et plus convaincant invitant les États à affecter l'essentiel de leurs ressources à des actions prioritaires de développement plutôt qu'à des fins militaires?

M. Erwa (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à m'associer aux orateurs précédents qui vous ont félicité, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Commission. Je suis certain que vous conduirez les travaux de la Commission vers une issue positive. Je tiens également à rendre hommage au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Dhanapala, pour ses initiatives en faveur du désarmement et de la promotion du rôle de l'Organisation à cet égard.

Depuis que la Commission a débuté ses travaux, de nombreuses déclarations ont été faites au cours du débat général, dont celle de M. Dhanapala, qui toutes ont reflété les vives préoccupations suscitées par le climat qui prévaut actuellement dans les relations internationales et dans le domaine du désarmement, notamment du désarmement nucléaire. Le Soudan partage les craintes de la communauté internationale et réaffirme sa conviction que le désarmement nucléaire et l'élimination des armes de destruction massive, principal danger auquel est confrontée l'humanité, doivent être la pierre angulaire du désarmement, conformément au Document final de la dixième session extraordinaire, tenue en 1978, de la sixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à la Déclaration du Millénaire, qui ont souligné l'importance que revêt l'élimination des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires. De l'avis du Soudan,

des mesures s'imposent d'urgence en vue de la convocation d'une session de la Conférence du désarmement afin d'étudier les moyens d'éliminer les armes nucléaires.

Le Soudan réaffirme son intention de continuer de participer, avec le reste de la communauté internationale, aux initiatives visant l'élimination des armes de destruction massive. Le Soudan a été un des premiers pays signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la fabrication et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. De plus, nous avons mis sur pied un comité chargé de coordonner l'ensemble des activités liées à la dernière Convention.

Nous partageons les craintes de la communauté internationale concernant le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, et nous appuyons la convocation en 2001 de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, l'ordre du jour de la Conférence doit se limiter au commerce illégal d'armes légères et de petit calibre. Le Soudan s'est associé aux efforts déployés au niveau régional en vue de résoudre de la question de la prolifération des armes légères et de petit calibre, notamment dans la région des Grands Lacs et de la corne de l'Afrique, au cours de la Conférence sur la prolifération des armes de petit calibre, qui s'est tenue à Nairobi, au Kenya, en mars 2000. Le Soudan a signé la Déclaration de Nairobi. En outre, nous avons participé à la première Réunion continentale d'experts africains sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites d'armes légères et de petit calibre, tenue à Addis-Abeba, en mai 2000. Khartoum a accueilli cette année une réunion des ministres de l'intérieur des pays d'Afrique centrale et de l'Est. La prolifération des armes légères et de petit calibre constituait l'un des thèmes centraux inscrits à l'ordre du jour de cette réunion.

S'il convient de souligner l'importance que revêt le contrôle des armes classiques, il ne faut pas oublier de rappeler le droit qui est le nôtre d'utiliser ces armes pour défendre nos frontières et notre intégrité territoriale, un droit consacré par la Charte, le droit international, des conventions et pactes internationaux.

De l'avis de la délégation soudanaise, la prolifération des armes légères et de petit calibre n'est pas la cause sous-jacente des conflits. Selon nous, la solution réside dans la façon dont nous nous attaquons à la racine du problème : la situation économique et sociale et l'ingérence étrangère dans des conflits dans de nombreuses régions instables.

Le Soudan partage l'intérêt manifesté par le reste de la communauté internationale à l'égard de la transparence dans le domaine des armements en tant qu'un des moyens de renforcer la paix et la sécurité internationale. En même temps, nous notons que le Registre des armes classiques des Nations Unies est rien moins que transparent; il est grand temps que la portée du Registre soit élargie afin d'inclure des données sur les armes de destruction massive et sur la technologie de pointe utilisée à des fins militaires. Le Registre ne prend pas en considération la situation au Moyen-Orient, où Israël continue d'occuper des territoires arabes et de posséder les armements les plus perfectionnés et les plus destructeurs. À l'heure actuelle, Israël utilise ces armes contre des civils sans défense en Palestine, parmi lesquels des femmes et des enfants. Israël défie la volonté de la communauté internationale et refuse toujours d'adhérer au TNP, comme l'ont réclamé les participants à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, dont le Document final souligne combien il est important pour Israël d'adhérer au Traité et de soumettre ses installations aux garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le défi permanent d'Israël à l'égard de la communauté internationale, l'encouragement dont il bénéficie de la part d'une superpuissance et le silence de cette dernière face à ses desseins, ses actes d'agression et son refus de participer aux efforts de désarmement reflètent la politique hypocrite du deux poids, deux mesures pratiquée par cette puissance, qui fait pression sur des États vulnérables afin qu'ils adhèrent à des conventions moins importantes que le TNP, tout en mettant honteusement à la disposition d'Israël tout son savoir-faire dans les domaines nucléaire et militaire.

Nous sommes heureux de réitérer notre détermination d'oeuvrer avec vous, Monsieur le Président, à la recherche d'un consensus en vue de promouvoir et d'atteindre les objectifs du désarmement.

M. Osei (Ghana) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, en tant qu'un des derniers orateurs dans le débat général, j'aimerais m'associer aux orateurs qui

m'ont précédé pour vous féliciter de votre élection et vous rendre hommage pour l'efficacité avec laquelle vous, et les autres membres du Bureau, avez conduit jusqu'ici les travaux de la Commission.

Nous nous félicitons également de la déclaration très complète de M. Jayantha Dhanapala, Secrétaire adjoint aux affaires de désarmement, qui, comme à l'accoutumée, et avec lucidité, a fait le point devant la Commission sur l'évolution de la situation en matière de désarmement depuis la dernière session de la Commission. Il est à la fois effrayant et important d'apprendre – comme M. Dhanapala nous l'a rappelé – le nombre d'armements que compte encore le monde, à savoir quelque 30 000 vecteurs nucléaires et 500 millions d'armes légères. Il est tout aussi déconcertant de constater que les dépenses militaires mondiales, qui s'élèvent actuellement à 750 milliards de dollars, augmentent alors que près de la moitié de la population mondiale vit avec moins de deux dollars par jour.

Nous restons convaincus que pour des pays en développement non dotés d'armes nucléaires, comme le Ghana, il existe bien un lien symbiotique entre le désarmement et le développement, d'où la nécessité pour la société civile de ne pas renoncer à sa détermination, à l'aube du nouveau siècle, de diminuer les dépenses militaires et de consacrer les dividendes de la paix au développement économiquement durable. En ce sens, le désarmement doit, à nos yeux, continuer d'occuper une place centrale dans l'ordre du jour des Nations Unies afin d'assurer et de maintenir la paix et la sécurité internationales, conditions que nous jugeons indispensables à toutes activités humaines productives. Les Nations Unies doivent donc continuer de rechercher les moyens d'oeuvrer à l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires et étudier des mesures de confiance, en tant que partie intégrante de ce processus.

L'engagement et la volonté politique des États Membres, notamment des États dotés d'armes nucléaires, qui jusqu'ici ont fait défaut, sont à cet égard fondamentaux. C'est pourquoi il est réconfortant de rappeler l'engagement de nos dirigeants politiques, figurant dans la Déclaration du millénaire, de :

« Travailler à l'élimination des armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, et de n'écarter aucune solution possible pour parvenir à cet objectif, notamment en ce qui concerne la convocation éventuelle d'une conférence inter-

nationale pour définir les moyens d'éliminer les dangers nucléaires ». (*A/RES/55/2, par. 9*)

La question que nous devons nous poser en tant qu'experts est de savoir comment concrétiser le ferme engagement de nos dirigeants et susciter ainsi la confiance, la foi et la bonne volonté au sein de nos sociétés civiles, que les progrès inégaux en matière de désarmement ont rendu de plus en plus cyniques au fil des années.

L'issue positive de la sixième Conférence d'examen en mai dernier a créé un climat favorable, c'est pourquoi cette dynamique doit être maintenue si nous voulons rétablir la confiance. Comme nul ne l'ignore, la Conférence a pris un certain nombre de mesures concrètes qui sont autant de moyens efficaces de réaliser le désarmement nucléaire. De l'avis de ma délégation, la Déclaration du millénaire offre aux États dotés d'armes nucléaires la possibilité d'honorer leur engagement sans équivoque qui est d'oeuvrer à l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires.

Bien des déceptions et des frustrations ont été exprimées au cours du débat du fait de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, laquelle, néanmoins, demeure le seul mécanisme de négociation en la matière. Comme l'Ambassadeur Petko Draganov, Président de la Conférence, l'a souligné devant la Commission, en présentant le rapport de la Conférence du désarmement (*A/55/27*),

« Malgré les efforts conjugués des Présidents successifs de la Conférence tout au long de la session, un consensus sur un programme de travail n'a pu être atteint en raison des divergences de vues persistantes et des priorités à attribuer aux différents points de l'ordre du jour de la Conférence ». (*A/C.1/55/PV.6*)

Comme il l'indique par ailleurs,

« La Conférence n'a pas rétabli ou constitué de mécanismes au titre des points précis de son ordre du jour ». (*Ibid.*)

Il est inutile de jeter le blâme pour cette impasse; en effet, c'est aux États dotés d'armes nucléaires que revient la responsabilité de cet échec. Il suffit de rappeler que l'inertie ou la paralysie que connaît la Conférence du désarmement risque de dégénérer en incapacité, justifiant ainsi les appels en faveur d'un ordre du jour nouveau plutôt que renouvelé. En conséquence, nous espérons que les États membres de la Conférence

parviendront à surmonter leurs divergences de vues, qu'ils aboutiront à des solutions mutuellement acceptables au cours de la prochaine session, ce qui permettrait à la Conférence d'aborder les questions complexes en matière de désarmement.

La proposition du Secrétaire général de convoquer une grande conférence en vue d'explorer les moyens d'éliminer le danger nucléaire mérite, à fortiori, d'être appuyée, non seulement pour préserver la dynamique créée par la conclusion positive de la Conférence d'examen du TNP, mais aussi pour concrétiser l'engagement des dirigeants mondiaux, qui figure dans la Déclaration du millénaire. Malgré des tentatives pour freiner son efficacité et son dynamisme, la Conférence du désarmement des Nations Unies, instance délibérante de l'Assemblée générale sur le désarmement, doit aussi être perçue comme un organe complémentaire, dont le rôle consiste à sensibiliser la communauté internationale aux objectifs de désarmement et à maintenir l'objectif du désarmement.

Le Ghana s'est associé au consensus écrasant en faveur de la convocation d'une conférence internationale sur le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. L'Afrique de l'Ouest, qui subit les conséquences de la prolifération de ces armes classiques, en raison de leur accès facile à des entités n'ayant pas la qualité d'État, met progressivement en place un mécanisme au niveau sous-régional en vue de freiner et de contrôler la circulation de ces armes. S'appuyant sur le moratoire décrété par le Mali, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a convoqué, en mai dernier, une réunion d'experts africains sur les armes légères et de petit calibre en vue de la tenue à Bamako, du 27 novembre au 1er décembre prochains, de la Conférence ministérielle de l'OUA sur cette question. Par conséquent, le Ghana continuera à participer activement, non seulement aux initiatives sous-régionales et régionales, mais aussi aux sessions préparatoires de la conférence elle-même, l'objectif étant de mettre en commun nos expériences dans ce domaine et d'établir un régime général destiné à réguler et à contrôler la fabrication, la distribution, l'exportation et l'importation de ces armes, et de remédier ainsi à la menace qu'elles font peser.

Nous tenons à réitérer l'importance que revêt le choix du lieu où se tiendra cette conférence, car cela permettra la participation la plus large possible de l'ensemble des États Membres, notamment de ceux dont la participation au niveau de l'Organisation des

Nations Unies est limitée. Nous voulons également saisir cette occasion pour saluer les efforts déployés par le Président du Comité préparatoire, l'Ambassadeur Carlos dos Santos, du Mozambique, ainsi que la manière dont il a dirigé jusqu'ici les travaux du Comité préparatoire.

J'aimerais également saisir cette occasion pour dire combien je me félicite de la déclaration prononcée, au nom des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, par la délégation des États-Unis concernant l'accord relatif à l'octroi de garanties de sécurité à la Mongolie, conformément à son statut d'État exempt d'armes nucléaires. Nous sommes convaincus que de tels accords librement conclus sont un signal positif pour la communauté internationale, notamment pour la société civile, quant à notre détermination de nous attaquer à ces problèmes complexes.

Enfin, le Ghana estime qu'il importe de préserver le rôle joué par la Première Commission dans la revitalisation du mécanisme des Nations Unies, si l'on veut que l'esprit de la Déclaration du millénaire soit reflété dans les différentes résolutions que nous adopterons au cours de la présente session.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je tiens à m'excuser par avance de la longueur de mon intervention. C'est un plaisir particulier pour la délégation du Pakistan, et pour moi-même, de vous adresser, Monsieur le Président, nos chaleureuses félicitations, pour votre élection bien méritée aux fonctions de Président de la Première Commission. Votre longue et riche expérience dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale est un gage de succès pour les travaux de la présente session. La délégation du Pakistan tient également à remercier les autres membres du Bureau pour leur élection et à exprimer sa profonde reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Gonzalez, du Chili, pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé nos travaux l'année dernière.

Une structure stable pour la paix et la sécurité internationales doit reposer sur le principe de l'égalité souveraine et d'une sécurité égale entre les États. Comme l'a proclamé la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, c'est aux États militairement importants qu'incombe la responsabilité première en matière de désarmement. Le puissant doit ouvrir la voie menant au désarmement. C'est celui qui est armé qui doit être désarmé, et non pas le faible ou le vulnérable qui doit rester désarmé.

Malheureusement, ces dix dernières années, ces principes d'équité et de sécurité égale, adoptés par consensus lors de la première session extraordinaire, ont été quasiment détournés. On recourt de plus en plus fréquemment aux deux poids, deux mesures en matière de maîtrise des armements. De prétendues règles et dispositions en matière de non-prolifération ont été imposées de manière sélective et injuste, pénalisant certains, tout en passant sous silence, voire en encourageant la prolifération par d'autres.

Alors que la non-prolifération nucléaire est imposée avec assiduité à l'immense majorité des États comme un article de foi, les privilégiés, quant à eux, considèrent la dissuasion nucléaire comme « la garantie suprême de sécurité ». En violation de l'obligation fondamentale au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, des armes nucléaires sont stockées chez des alliés non nucléaires en vue de les utiliser conjointement avec eux. Des menaces incertaines et imprévisibles sont brandies pour justifier le maintien d'énormes arsenaux d'armes nucléaires. Des attaques militaires, notamment l'éventuel recours à l'arme nucléaire, sont envisagées, y compris contre des États non dotés d'armes nucléaires, comme mesures de dissuasion ou pour endiguer ce qu'on appelle les menaces et les capacités d'utilisation d'armes de destruction massive. Le recours à la force est envisagé sans l'autorisation du Conseil de sécurité et les budgets militaires des États les plus puissants sont en augmentation. Les transferts d'armes vers des pays choisis sont en expansion, même lorsque des embargos sont imposés arbitrairement à d'autres pays.

La sécurité totale pour certains et l'insécurité totale pour les autres ne sauraient constituer la base durable d'une nouvelle architecture postguerre froide de paix et de sécurité internationales. L'injustice appelle la résistance et conduit inévitablement au conflit et à l'instabilité.

La courbe de l'espoir en matière de désarmement a augmenté sensiblement à la fin de la guerre froide. Elle a décliné avec la même intensité ces deux dernières années en raison de l'acrimonie entre les principales puissances et des revers subis par le processus de désarmement. La courbe de l'espoir est remontée à nouveau cette année, en raison principalement du consensus obtenu lors de la Conférence d'examen du TNP et du report du déploiement d'un système national de défense antimissile.

Les Parties au TNP ont fait grand cas de l'engagement sans équivoque des cinq États dotés d'armes nucléaires d'éliminer les armes nucléaires. On y voit un nouvel engagement sans rapport avec les conditions d'un désarmement général et complet. Nous espérons que de telles appréciations se révéleront justes. Nous souhaitons assister à la mise en oeuvre rapide de mesures en faveur du désarmement nucléaire. Force m'est cependant de reconnaître qu'il n'y a pas lieu de retenir son souffle.

Interrogé sur l'engagement sans équivoque d'éliminer les armes nucléaires, un haut responsable d'une des principales puissances observait que « rien n'avait changé ». Une révélation confidentielle entre les deux principales puissances nucléaires, parue dans la presse, semble confirmer cette opinion.

Force est de constater que les récents revers enregistrés en matière de désarmement n'ont toujours pas été corrigés. Le déploiement d'un système national de défense antimissile a certes été reporté, mais la mise au point et les essais de ce système doivent se poursuivre et l'objectif ultime du déploiement de ce système a été réaffirmé. Des systèmes de défense contre des missiles de théâtre sont en train d'être déployés dans différentes régions du monde. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires fait encore l'objet d'un rejet. Selon des rapports émanant de la société civile, des essais en laboratoire seraient menés en violation de l'obligation fondamentale au titre de ce Traité de ne pas procéder à des essais nucléaires.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que la Conférence du désarmement ne soit pas parvenue cette année à se mettre d'accord sur un programme de travail. Les efforts louables des Présidents successifs de la Conférence du désarmement ont permis d'aboutir à un terrain d'entente important sur le papier. Toutefois, nous pensons que la Conférence sera en mesure de convenir l'année prochaine d'un programme de travail, premièrement, s'il existe un engagement réel en faveur de négociations sur le désarmement nucléaire; deuxièmement, si les grandes puissances concernées font preuve de souplesse concernant le mandat confié au comité spécial sur l'espace et, troisièmement, si l'environnement politique international est favorable.

Si la décision de déployer un système de défense national antimissile est prise ou semble inévitable, cela risque de produire un effet boule de neige sur la stabilité stratégique internationale. Cette décision pourrait

remettre en question certains accords importants de désarmement, notamment le Traité conclu entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialiste soviétiques sur la limitation des systèmes antimissile balistiques. Le déploiement de systèmes de défense antimissile de théâtre dans certaines régions sensibles risquerait également d'avoir des incidences négatives sur la stabilité et la maîtrise des armements dans ces régions et d'accélérer la fabrication et le déploiement de missiles. Cela pourrait avoir de graves conséquences en matière de sécurité pour le Pakistan.

Nous ne sommes pas convaincus de l'existence de menaces concrètes de la part des pays en développement concernant des attaques par missiles balistiques, avec ou sans armes de destruction massive, à l'encontre des grandes puissances. Les programmes de mise au point de missiles balistiques de ces pays ont des dizaines d'années de retard sur ceux des principaux États dotés d'armes nucléaires et d'autres États industrialisés. En revanche, le déploiement de systèmes antimissile balistiques pourraient faire naître des craintes, qui justifieraient ostensiblement un tel déploiement. De la même façon, les craintes d'attaques par missiles par ce qu'on appelle des acteurs n'ayant pas le statut d'État sont démesurées et intéressées. Toute attaque par missile entraînerait des représailles immédiates contre la source de cette attaque, bien que l'on ignore l'origine de ce genre d'attaque, non classique ou clandestine. Il est donc peu probable que ceux qui n'ont pas le statut d'État recourent à l'emploi de missiles s'ils veulent utiliser la violence contre les grandes puissances.

L'événement survenu hier au Yémen en est la triste illustration. La délégation pakistanaise souhaite saisir cette occasion pour adresser ses sincères condoléances au Gouvernement et au peuple américains, ainsi qu'aux familles de ceux qui ont perdu la vie dans ce tragique incident.

La communauté internationale doit une nouvelles fois appeler instamment au renforcement du Traité sur la limitation des systèmes antimissile balistiques, notamment, peut-être, en le rendant multilatéral. Cependant, comme la déclaration conjointe sino-russe, du 18 juillet 2000, le souligne :

« Un système de défense par missile non stratégique et une coopération internationale dans ce domaine, bien que n'étant pas prohibés en vertu du Traité, ne doivent cependant pas être préjudiciables aux intérêts de sécurité d'autres pays ...

ou nuire à la stabilité et à la sécurité aux niveaux régional et mondial. »

Nous espérons, toutefois, que le projet de résolution sur cette question s'opposera également au déploiement des systèmes dits de défense contre les missiles de théâtre. La stabilité stratégique ne doit pas être encouragée aux dépens de la stabilité régionale. L'exportation de systèmes antimissile balistiques vers l'Asie du Sud et d'autres régions sensibles ravivera inévitablement l'instabilité et accélérera l'accumulation de tels systèmes dans ces régions.

La principale menace qui pèse aujourd'hui sur la sécurité ne provient pas de la prétendue prolifération de missiles dans le tiers monde, mais de la menace découlant des milliers de missiles en état d'alerte au sein des principales puissances nucléaires. L'acceptation du concept de prolifération des missiles, qui se reflète dans le principe d'inégalité du TNP, renforcera l'asymétrie en matière de sécurité entre les pays industrialisés et les pays en développement. Nous ne saurions accepter le principe selon lequel des États ont le droit de mettre au point, posséder et utiliser des missiles balistiques tandis que d'autres, y compris ceux qui sont la cible de tels missiles, doivent être empêchés par tous les moyens de se doter d'une capacité missilière. Si la sécurité des grandes puissances repose essentiellement sur les missiles, pourquoi les pays en développement devraient-ils renoncer à cette capacité? Si les grandes puissances et leurs systèmes d'alliance ne veulent pas renoncer à leurs capacités missilières, comment attendre d'un pays en développement qu'il y renonce?

Il n'existe aucune règle juridique internationalement acceptée interdisant l'acquisition par un pays de missiles balistiques, de même qu'il n'existe aucune règle interdisant l'acquisition d'avion militaire. Les pays qui n'ont pas les moyens de se doter d'avions perfectionnés et coûteux n'ont d'autre choix que de mettre au point des missiles balistiques comme moyen classique de légitime défense. En pratique, l'étroitesse des règles arbitraires instituées par le Régime de contrôle des technologies missilières ont davantage érodé que renforcé la sécurité régionale dans certaines régions, notamment en Asie du Sud.

La question des missiles doit être traitée de façon globale et équitable. L'objectif doit être un traité d'ensemble visant à réguler et à réduire progressivement les missiles balistiques et de croisière dans le ca-

dre d'un programme global de désarmement nucléaire. Bien entendu, le Pakistan est disposé à aborder, de manière prioritaire, ces aspects du problème qui font peser de graves menaces sur la paix et la stabilité aux niveaux régional et mondial. À cette fin, un dialogue multilatéral ouvert et général doit être organisé en vue de l'adoption de mesures transitoires destinées à remédier aux principales menaces pour la paix et la sécurité aux niveaux régional et international que font peser les missiles. Ces mesures globales prévoiraient : premièrement, des systèmes d'alerte rapide pour les armes nucléaires et les missiles; deuxièmement, la mise en place de contrôles négociés au niveau multilatéral des technologies sensibles mises en oeuvre; troisièmement, l'assurance de mesures de remplacement pour le maintien de l'équilibre militaire, notamment dans les régions sensibles et, quatrièmement, un élargissement de la coopération en ce qui concerne les technologies pouvant être utilisées à des fins pacifiques.

Le Pakistan se félicite de la décision prise lors du Sommet du millénaire de convoquer une conférence en vue d'éliminer le danger nucléaire. Nous comptons sur de nouvelles délibérations afin d'explorer les mesures envisageables à cette fin.

Nous espérons que la Conférence du désarmement entamera rapidement, dans le cadre de son programme de travail, des négociations en vue de conclure un instrument international juridiquement contraignant sur l'octroi de garanties de sécurité négative aux États non dotés d'armes nucléaires. Comme à l'accoutumée, le Pakistan soumettra un projet de résolution sur cette question. Pour être crédibles, ces garanties devront être inconditionnelles et universelles. Il faut mettre rapidement un terme à toutes les menaces, explicites ou implicites, de recourir à l'emploi d'armes nucléaires contre des États non nucléaires.

Le Pakistan a pris note de la décision des cinq États dotés d'armes nucléaires, parties au TNP, d'octroyer à la Mongolie des garanties de sécurité. Le Pakistan respecte également le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, tout comme il respecte les zones exemptes d'armes nucléaires dans les régions dénucléarisées du monde.

Après cinq ans de travail au sein du Groupe spécial de la Convention sur les armes biologiques, il est légitime d'espérer que ces négociations porteront leurs fruits. Le texte évolutif, qui reflète les positions de l'ensemble des délégations, doit demeurer l'unique

base de négociations. Des apports extérieurs, tels que des textes négociés, pourraient être source d'inutiles controverses et retards. Pour qu'il revête un caractère universel, le protocole de la Convention doit : premièrement, contenir des dispositions utiles sur la coopération et les échanges en ce qui concerne les activités pacifiques; deuxièmement, remplacer les régimes spéciaux de contrôle des exportations par des mesures multilatérales destinées à faciliter le commerce, notamment pour supprimer les barrières commerciales injustifiées et, troisièmement, prévoir une extension des activités de biodéfense et des programmes commerciaux pertinents dans tous les pays.

Les approches régionales à l'égard de la sécurité internationale, du désarmement et de la non-prolifération revêtent une importance particulière dans le contexte international actuel. Le succès ou l'échec des mesures de sécurité et de désarmement en Asie du Nord-Est, au Moyen-Orient, en Asie du Sud-Est et en Asie du Sud auront une incidence non négligeable aux niveaux régional et mondial. Une fois encore, le Pakistan présente cette année un projet de résolution portant sur le désarmement régional.

Le Pakistan se félicite de l'évolution positive, notamment sur le plan du désarmement, constatée il y a peu en Asie du Nord-Est. Au Moyen-Orient, bien que compromises par les derniers événements, les perspectives de paix et de désarmement ne sont heureusement pas perdues. Le Pakistan déplore la mort d'innocents. La paix au Moyen-Orient doit, comme ailleurs, reposer sur une sécurité égale pour tous les États de la région et la réalisation du droit des peuples à l'autodétermination.

L'Asie du Sud a été décrite comme « le lieu le plus dangereux au monde ». Pour le Pakistan, le danger est clair et présent. La quasi-totalité des avoirs militaires de nos voisins de l'Est – une armée de 1,2 million d'hommes; plus de 700 avions de combat, un chiffre en augmentation constante; une vaste flotte navale, également en expansion, avec l'acquisition prévue d'un deuxième avion transporteur; des missiles Prithvi, dont les 300 premiers sont en cours de fabrication – est déployée contre le Pakistan, le long de la frontière et de la ligne de contrôle du Cachemire. De nouvelles acquisitions doivent s'ajouter à ces capacités, estimées à plus de 10 milliards de dollars, en provenance de trois des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et d'autres États. Des actes d'agression et des attaques sont menés, avec une fréquence accélérée, par les diri-

geants politiques et militaires de notre voisin. Malgré la retenue dont il fait preuve, le Pakistan fait quotidiennement l'objet de barrages d'artillerie, de tirs à l'arme légère et d'attaques contre ses postes situés le long de la Ligne de contrôle du Cachemire. Les grandes puissances devraient dissuader ceux qui se disent leurs « alliés naturels » d'emprunter la voie de l'affrontement et de l'escalade militaire, plutôt que les y encourager.

Malgré l'imposition d'embargos et de sanctions injustes, qui ont gravement affaibli ses capacités classiques, le Pakistan peut se défendre, par des moyens classiques, contre l'agression dont il est l'objet. Nous n'avons aucune intention, cependant, d'hypothéquer l'avenir de notre peuple en investissant des sommes énormes dans des exportations coûteuses d'armements.

L'histoire confirmera que le Pakistan a hésité à devenir une puissance nucléaire. Nous avons voté pour le TNP en 1968. Depuis lors, je dois le reconnaître, notre « courbe d'espoir » a constamment décliné. Même après les explosions nucléaires auxquelles a procédé notre voisin en 1974, le Pakistan n'a pas renoncé à l'objectif consistant à faire de l'Asie du Sud une zone exempte d'armes nucléaires. Une fois que nous avons acquis la capacité nucléaire, nous nous sommes félicités de ne pas avoir à nous en servir. La dissuasion théorique était bien suffisante. Lorsque notre voisin a procédé à des explosions nucléaires en mai 1998, nous n'avons eu aucune indication crédible que notre sécurité pourrait être assurée par d'autres moyens. Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ne se sont pas réunis, et le Conseil n'a pas été convoqué. Les dirigeants de notre voisin ont menacé ouvertement d'employer des armes nucléaires afin d'imposer une solution injuste au différend sur le Cachemire. Le Pakistan a été contraint de réagir. Nous avons agi pour rétablir la dissuasion qui, depuis plus d'une décennie, existait en Asie du Sud

Comme le Chef exécutif du Pakistan, le général Musharraf, l'a déclaré :

« Nous voulons seulement maintenir un minimum de dissuasion crédible afin de dissuader toute agression contre notre patrie. Nous appuyons pleinement la création d'un régime de retenue stratégique sur le sous-continent et espérons une réponse positive de la part de notre voisin. »

La proposition du Pakistan d'établir un régime de retenue stratégique s'appuie sur trois éléments étroite-

ment liés : premièrement, retenue mutuelle sur les plans nucléaire et missilière; deuxièmement, maîtrise et équilibre dans le domaine des armes classiques et, troisièmement, règlement pacifique des causes sous-jacentes de tension, notamment du différend concernant le Cachemire. Il est indispensable qu'il y ait des avancées sur ces trois plans pour élaborer et maintenir une structure stable de paix et de sécurité en Asie du Sud. La signature d'un « pacte de non-guerre » constituerait l'apogée de ce processus.

Toutefois, en l'absence d'un dialogue ouvert et durable, un danger continuera de planer sur l'Asie du sud continuera d'exister, empêchant la mise en place d'une structure de sécurité durable. Le Pakistan est disposé à s'engager dans des discussions bilatérales, plurilatérales et multilatérales afin de faire avancer la cause de la paix, de la stabilité et de la prospérité en Asie du Sud.

Le Pakistan a démontré, dans la pratique, son souhait de faire preuve de retenue en matière nucléaire. Nous avons voté pour le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et déclaré un moratoire sur les essais nucléaires. Notre souhait de signer ce Traité pourra se concrétiser dès que nous parviendrons à un consensus au niveau national dans ce sens.

Nous avons accepté d'entamer, au sein de la Conférence du désarmement, des pourparlers sur un traité relatif aux matières fissiles. Une interdiction de la production de matières fissiles doit être encouragée grâce à un traité universel, non discriminatoire et vérifiable. Nous n'accepterons pas des obligations arbitraires ou préétablies ne correspondant pas à ces critères acceptés, nous n'accepterons pas non plus des délais artificiels. Comme il est prévu dans le rapport Shannon, le Pakistan recherchera une solution au problème des stocks existants au cours des négociations.

Le Pakistan a pris également des mesures destinées à renforcer ses contrôles sur l'exportation de matériels et de technologies sensibles et est disposé à débattre de nouvelles mesures concrètes et équitables pour prévenir la prolifération. Les capacités stratégiques du Pakistan ont toujours été soumises à un contrôle militaire strict et sûr afin d'empêcher toute fuite, tout sabotage et attaque-surprise. Nous venons de créer une Autorité de commandement en matière nucléaire, présidé par le chef du Gouvernement, afin d'assurer, dans des situations de crise, un renforcement

de la responsabilité, de la sûreté, de la sécurité, du commandement et du contrôle.

Si nous accordons au désarmement nucléaire, à juste titre, la plus haute priorité, la maîtrise des armes classiques revêt, pour plusieurs raisons, une nouvelle importance. Les dépenses d'armes classiques se sont encore accrues; des transferts massifs d'armes se font vers des pays choisis, ce qui a de graves conséquences pour la stabilité et la paix dans certaines régions sensibles; et ce qu'on appelle la révolution dans les affaires militaires, alimentée par les progrès en matière de technologies militaires et d'information, complexifie le maintien de l'équilibre et de la stabilité militaires et accentue encore l'asymétrie flagrante existant entre les forces militaires des pays avancés et celles de pays en développement.

Il faut absolument analyser cette évolution afin de trouver les réponses permettant d'endiguer son éventuel impact déstabilisateur. Nous entendons débattre de ces idées dans les instances multilatérales de désarmement, notamment au sein de la Commission du désarmement des Nations Unies. Le Pakistan souhaiterait également que les récents événements dans le domaine des armes classiques fassent l'objet d'une étude d'ensemble de façon que la communauté internationale prenne des décisions pertinentes à cet égard.

Le Pakistan se réjouit de l'intérêt dont fait l'objet depuis peu, au niveau international, la question des armes légères et de petit calibre; des mesures s'imposent aux niveaux national, régional et mondial pour remédier à cette question complexe. Comme l'a reconnu l'Assemblée, cette démarche ne doit pas compromettre le droit des États à la légitime défense, ni affaiblir la lutte légitime des peuples pour le droit à l'autodétermination. La tenue prochaine d'une conférence internationale sur le transfert illicite des armes légères devrait déboucher sur un certain nombre de recommandations concrètes et pragmatiques. Il convient d'établir la responsabilité de certains pays, comme l'Afghanistan, dans des actions passées afin de prévoir des mesures appropriées de compensation et de dédommagement.

Le Pakistan contribuera de façon constructive au succès de la Conférence. Sur le plan national, nous avons pris différentes mesures afin de prévenir le transfert illégal ou l'emploi non autorisé d'armes légères et de petit calibre. En même temps, notre Gouvernement déploie un effort héroïque pour remédier aux consé-

quences pour le Pakistan de la guerre en Afghanistan, grâce au lancement d'une campagne de désarmement à travers le pays. Nous espérons que ces efforts seront renforcés par les décisions et les mesures de coopération qui seront adoptées lors de la prochaine conférence.

La question des mines antipersonnel revêt beaucoup d'importance pour le Pakistan, car nous sommes les témoins directs des difficultés et des souffrances endurées par des victimes innocentes du fait de l'emploi massif par l'Afghanistan de mines antipersonnel. Des millions de mines se trouvent encore sur le sol afghan. Il est paradoxal qu'au moment où l'on met l'accent au niveau international sur la question des mines antipersonnel, on constate une diminution des ressources consacrées au déminage. Nous déplorons, en particulier, la réduction de 50 % du budget du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, consacré au déminage de l'Afghanistan.

Des experts et des équipes de déminage pakistanais ont pris une part très active aux opérations de déminage menées dans différentes parties du monde, notamment à plusieurs opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Pakistan organise des stages sur le déminage et forme des équipes étrangères à cette technique. Nous continuerons de contribuer ainsi aux efforts de déminage menés au niveau mondial.

Bien que notre environnement de sécurité ne nous permette pas d'accepter une interdiction générale des mines antipersonnel, le Pakistan se conformera strictement à ses engagements et obligations au titre du Protocole II amendé, sur les mines terrestres, à la Convention sur certaines armes classiques. Avec d'autres États parties, nous continuerons d'oeuvrer à la promotion de l'universalisation du Protocole II. Nous prévoyons également d'étudier de manière plus approfondie la question des mines antipersonnel au sein de la Conférence du désarmement. Le Pakistan a décrété un moratoire effectif sur l'exportation des mines antipersonnel. Aussi sommes-nous prêts à entamer des négociations, dans le cadre de la Conférence du désarmement, en vue d'étudier les moyens d'élaborer un instrument global interdisant l'exportation des mines.

En cette ère, où il n'y a ni « ennemis naturels », et donc ni « alliés naturels », certains cherchent à satisfaire leurs ambitions politiques et militaires en jouant sur des peurs raciales et religieuses pour donner naissance à la doctrine dangereuse d'un prochain choc des

civilisations. Ainsi, dans des capitales importantes, des gens consacrent beaucoup d'argent et d'énergie à l'élaboration de nouveaux scénarios catastrophe – parfois sous des labels religieux – qui, pensent-ils, trouveront un écho auprès des décideurs politiques et de l'opinion publique à l'Ouest. On ne fait pas bouger un rocher qui est fait pour reposer sur le sol. Plutôt que de recourir à des scénarios de haine et de peur, l'énergie intellectuelle et politique devrait être consacrée à l'élaboration de scénarios destinés à promouvoir une paix et une sécurité durables dans des régions de tension et de conflit. La croissance économique, le règlement des conflits et la maîtrise des armements sont des éléments indispensables à une telle entreprise. Comme l'Assemblée du millénaire vient de l'affirmer, le désarmement, le développement, la prévention et le règlement des conflits sont étroitement liés et ce, d'autant plus, dans un monde globalement encore inégal et peu sûr.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre patience. Je vous promets qu'il s'agit là de la première et de l'unique déclaration de ma délégation sur le désarmement pour cette année.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser mes plus sincères félicitations pour votre élection à la tête de notre commission. Mes félicitations s'adressent également à tous les autres membres du Bureau. La délégation camerounaise voudrait vous assurer de son entière collaboration et de son soutien sans réserve dans l'exercice de vos importantes fonctions.

Je voudrais également exprimer mes profonds remerciements à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Raimundo González, pour la grande compétence et la sagesse avec lesquelles il a dirigé nos délibérations au cours de la cinquante-quatrième session.

L'année dernière, intervenant ici même dans le cadre du débat général de la Première Commission, nous avons fait part de la préoccupation fort compréhensible que nous inspirait pour la paix et la sécurité dans le monde le manque de progrès notables dans le domaine du désarmement. En ces débuts de l'Assemblée du millénaire, et au lendemain du Sommet du millénaire, qui a constitué, pour les dirigeants du monde, l'occasion historique de réaffirmer leur foi inébranlable en notre Organisation, les sentiments qui nous habitaient alors n'ont pas beaucoup changé. En effet, les informations faisant état d'une augmentation

des dépenses militaires dans le monde en 1999 n'incitent pas à l'optimisme. Reste qu'il y a tout de même lieu de se réjouir de quelques nouvelles lueurs d'espoir qui apparaissent dans ce ciel d'ombres.

La sixième Conférence de révision du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est déroulée ici même en avril 2000 sous la présidence de notre frère, l'Ambassadeur Abdallah Baali, de l'Algérie, a marqué les esprits en s'achevant sur une note éminemment positive. Les pays dotés de l'arme nucléaire se sont en effet engagés, de façon explicite, à procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires.

Mon pays se félicite de cette importante avancée dont il espère qu'elle aura un effet d'entraînement bénéfique sur les autres aspects des efforts menés en faveur de l'élimination des armes de destruction massive. Il exhorte les pays concernés à faire preuve d'une volonté politique soutenue dans la mise en application de cet engagement.

Le Cameroun se félicite également de la ratification par la Fédération de Russie du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de l'Accord START II, intervenue le 14 avril dernier. Il se réjouit, de même, de la décision du Gouvernement des États-Unis de surseoir à la mise en oeuvre de son projet de défense antimissile.

Pour encourageants qu'ils soient, ces quelques progrès ne sauraient faire perdre de vue l'immensité du chemin qui reste à parcourir pour mettre le monde à l'abri de la menace de l'holocauste nucléaire.

De nombreux et sérieux motifs de préoccupation continuent en effet d'exister dans ce domaine. J'en citerai quelques-uns. Quatre ans après son ouverture à la signature, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur. Les travaux de la Conférence du désarmement continuent d'être dans l'impasse, celle-ci n'ayant pu, pour la quatrième année consécutive, s'entendre sur son programme de travail et à fortiori entamer des négociations sur un traité multilatéral interdisant la production de matières fissiles. La Conférence du désarmement n'est toujours pas parvenue à un consensus sur la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée Générale consacrée au désarmement.

Il y a également lieu de déplorer que le Traité de Pelindaba portant création d'une zone exempte d'armes

nucléaires en Afrique ne soit toujours pas entré en vigueur, que les États dotés d'armes nucléaires n'aient pas adhéré au Protocole au Traité de Bangkok créant une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, que les négociations sur la création d'autres zones continuent à piétiner.

La prolifération de la production ou de la mise au point de missiles et autres vecteurs d'armes de destruction massive dans diverses régions du globe est également pour nous un grave motif de préoccupation.

Ainsi qu'il est loisible de le constater, les motifs de satisfaction sont bien en dessous des motifs de préoccupation. Mon pays appelle la communauté internationale à faire preuve de courage et de détermination pour écarter à jamais la menace horrible que font peser les armes de destruction massive sur l'avenir de l'humanité.

Il est heureux que nos chefs d'État s'y soient solennellement engagés dans l'importante Déclaration du Millénaire. Il nous appartient à tous d'oeuvrer avec constance et détermination à la traduction de cette volonté dans les faits. Mon pays appuie dans ce contexte la proposition du Secrétaire général de l'ONU de convoquer une conférence internationale sur les moyens de mettre un terme à la menace nucléaire.

La nécessité pour la communauté internationale de consentir tous les efforts pour écarter les menaces d'anéantissement que font peser sur l'humanité les armes de destruction massive ne saurait faire perdre de vue l'importance de la lutte à mener pour assurer le contrôle et la limitation des armes classiques.

Ces armes sont en effet celles qui sèment la mort au quotidien, alimentant divers conflits armés à travers la planète, faisant d'innombrables victimes, surtout parmi les populations civiles, semant misère et destructions, hypothéquant les efforts de développement. L'ampleur et l'importance du fléau appellent une mobilisation constante et accrue de la communauté internationale pour y faire face.

Le Cameroun se félicite, à cet égard, des progrès enregistrés dans la lutte pour l'éradication des mines terrestres antipersonnel. Au cours de la deuxième réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines terrestres, qui s'est tenue à Genève du 11 au 15 septembre 2000, les États se sont réjouis de la chute considérable de la production de

ces armes abjectes, du ralentissement important de leur commerce et de l'intensification de la destruction des stocks.

Malgré ces progrès louables, les mines terrestres antipersonnel continuent à tuer et à mutiler d'innocentes victimes chaque jour. Il s'avère donc d'une nécessité impérieuse que ne faiblisse point l'élan qui depuis le début du processus d'Ottawa, a vu la communauté internationale se mobiliser massivement dans la lutte contre ces armes. Le mouvement en faveur de l'universalisation totale de la Convention d'Ottawa doit s'accélérer.

Je suis fier de pouvoir assurer les États parties que les procédures de ratification par le Cameroun de ladite Convention aboutiront incessamment. Mon pays en appelle à la générosité accrue des bailleurs de fonds en faveur de l'action contre les mines et l'assistance aux victimes.

L'ampleur des destructions et le nombre élevé des victimes causées par la prolifération des armes légères et de petit calibre justifient que la communauté internationale ait inscrit depuis des années, la lutte contre ce phénomène au premier rang de ses priorités.

La Conférence internationale sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui se tiendra en 2000, devrait permettre, de l'avis de ma délégation, de promouvoir et de renforcer les efforts déjà consentis par la communauté internationale en vue de prévenir, combattre et éradiquer le trafic des armes légères et de petit calibre.

Le Cameroun se félicite de la convocation de cette rencontre, sur laquelle il fonde de nombreux espoirs, notamment celui qu'elle donne lieu à l'adoption d'un programme d'action contenant des règles internationales contraignantes axées sur la nécessité de réduire, de façon urgente et drastique, l'accumulation excessive et déstabilisante des armes légères dans le monde et ses conséquences tragiques.

Mon pays entend prendre une part active à la conférence de 2001, ainsi qu'à son processus préparatoire.

Je voudrais, à cet égard, saluer les efforts méritoires déployés par l'Ambassadeur Carlos dos Santos, Président du Comité préparatoire, et lui renouveler l'expression de notre soutien fraternel.

Mon pays appuie l'offre faite par la Suisse d'accueillir cette conférence à Genève et note avec satisfaction les propositions formulées par le Gouvernement suisse en vue de favoriser la participation la plus large possible à cette conférence.

Situé en Afrique centrale, région qui, comme vous le savez, est, depuis de trop longues années, dévastée par d'incessants conflits armés, mon pays, le Cameroun, attache une importance particulière au phénomène de la prolifération des armes légères et de petit calibre. Celle-ci, alimentée par les trafics en tout genre, suscités par les conflits armés et par l'instabilité qui en découle et facilitée par la porosité des frontières, constitue en effet l'une des premières menaces à la paix, à la stabilité et au développement des pays de la région.

Soucieux de rechercher les voies et moyens de lutter contre ce fléau, ces pays ont, sous l'égide du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, organisé du 25 au 27 octobre 1999, à N'Djamena, une conférence sous-régionale sur la prolifération et la circulation illícite des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale. Cette conférence qui réunissait de hauts cadres civils et militaires de la sous-région et à laquelle participaient des experts de haut niveau provenant des diverses régions du monde, a permis d'examiner les causes et les conséquences de la prolifération des armes légères et de recommander des mesures à l'échelon national et sous-régional pour lutter contre ce fléau. Certaines de ces mesures ont d'ores et déjà commencé à être mises en oeuvre. Une assistance conséquente de la communauté internationale à cet égard serait la bienvenue et contribuerait assurément à promouvoir la paix, la stabilité et le relèvement économique des pays de la sous-région.

Le Cameroun voudrait, dans ce contexte, remercier le Secrétaire général des Nations Unies pour l'appui appréciable qu'il apporte aux efforts de paix, de désarmement et de développement en Afrique centrale grâce au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement établi à Lomé. Nous le remercions également pour l'action persévérante menée dans ce sens en Afrique centrale, par le biais notamment du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale. Créée en 1992 par le Secrétaire général en application d'une résolution de l'Assemblée générale, le Comité se confirme chaque jour comme un outil majeur de promotion de la paix, de la sécurité et du développement

de la sous-région et comme une instance privilégiée de concertation et de renforcement de la confiance entre les pays et l'Afrique centrale. Outre l'organisation d'une conférence sous-régionale sur la prolifération des armes légères et de petit calibre, le Comité a organisé en 1998, à Yaoundé, un séminaire sur la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur la sécurité en Afrique et, plus récemment, à Bujumbura, une conférence sous-régionale sur les questions des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique centrale.

Les États membres ont en outre conclu, sous l'égide du Comité, un pacte de non-agression et un pacte d'assistance mutuelle et créé un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits et des crises, dénommé le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale. La création d'une force multinationale de l'Afrique centrale, destinée à intervenir dans les foyers de tension et de conflits qui parsèment la sous-région, est également en cours.

Les efforts menés par les pays de l'Afrique centrale pour sortir de la spirale de la violence, de l'insécurité et de la misère dans laquelle ils se sont enfoncés depuis de longues années nécessitent pour porter réellement leurs fruits, de bénéficier d'un soutien déterminé et conséquent de la communauté internationale.

Les peuples de la sous-région, comme ceux de l'Afrique, aspirent à la paix. Ils veulent la paix. Ils implorent la paix. Il nous appartient à tous d'oeuvrer sans relâche à l'instauration d'un avenir débarrassé de la peur, de la violence et de la misère, que ces peuples appellent de tous leurs vœux.

M. Vohidov (Ouzbékistan) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, ainsi que tous les membres du Bureau, pour votre élection à des postes de haute responsabilité. Par ailleurs, je suis fermement convaincu que grâce à votre vaste expérience diplomatique et à votre direction avisée, la Commission accomplira un travail fructueux et atteindra les résultats positifs que nous attendons tous.

La présente session de la Première Commission se déroule au moment où la communauté internationale accorde une attention particulière aux questions liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'un des éléments fondamentaux de cet effort est le maintien et la poursuite du processus de désarmement.

Les travaux de la Première Commission, qui se tiennent dans le contexte de l'Assemblée du millénaire et du récent Sommet historique du millénaire, sont à la fois importants et prometteurs.

Lors du Sommet, les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur souhait de faire progresser le processus de désarmement et de non-prolifération. Ils ont rappelé la nécessité d'œuvrer en étroite coopération en vue d'atteindre ce noble objectif. Nous ne devons pas laisser passer occasion ni gâcher l'élan suscité par la récente Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui, en dépit de sombres prévisions, s'est achevée sur une note très positive et d'espoir.

Grâce à une volonté commune de progresser et au climat constructif dans lequel s'est tenue la Conférence, et que l'on doit à la direction avisée du Président de la Conférence, M. Abdallah Baali, il a été possible de surmonter les divergences de vues et de mener la Conférence à une issue fructueuse. Le Document final de la Conférence définit les priorités pour la poursuite du processus de désarmement et fixe des normes élevées pour l'évaluation des progrès vers l'objectif visé, à savoir l'élimination complète des armes nucléaires de notre planète.

L'Ouzbékistan a toujours été et reste fermement attaché au désarmement nucléaire et à la non-prolifération. Notre pays a été un des premiers à signer et ratifier l'un de documents fondamentaux dans ce domaine : le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Toutefois, nous sommes préoccupés par le fait que quatre ans après son ouverture à la signature, le Traité ne soit pas encore entré en vigueur.

À la lumière de ce qui précède, l'une de nos principales tâches doit être d'assurer l'universalité de cet important document. La communauté internationale doit déployer de grands efforts pour s'acquitter cette tâche prioritaire.

Aujourd'hui, l'Ouzbékistan attend avec impatience la conclusion du rapport du Groupe spécial sur un protocole à la Convention sur les armes chimiques, qui permettra de renforcer davantage l'importance de la Convention et d'en accroître considérablement la portée. Le protocole représentera une précieuse contribution à la préparation de la Conférence d'examen de ladite Convention.

La Conférence internationale sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects sera un événement majeur dans l'histoire du processus de désarmement. Il n'est pas exagéré de dire que l'issue positive de ses travaux nous permettra d'interdire efficacement le trafic illicite et de la dissémination des armes légères, ce dont dépend la vie de millions d'individus pacifiques. Les conséquences néfastes de l'utilisation et du commerce illicite des armes légères se font quotidiennement sentir dans de nombreuses régions du monde, toujours en proie à des conflits militaires.

Cette situation est née du conflit afghan, qui dure depuis plus de 20 ans et qui a causé des centaines de milliers de morts et de blessés et jeté à la rue des millions de personnes. En soulignant l'importance que revêt ce problème, il convient de rappeler que l'une des conditions préalables fondamentales pour parvenir à un règlement politique en Afghanistan consiste à faire cesser toute aide extérieure, notamment la fourniture illicite d'armes légères et d'autres armes.

Dans ce contexte, l'Ouzbékistan attend des résultats positifs de la Conférence de 2001 sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

Il est tout à fait évident que dans le contexte actuel de la mondialisation, dans lequel le monde est indivisible et étroitement relié, il ne saurait y avoir de sécurité internationale globale si chaque région ou État ne connaît pas la sécurité. À notre avis, le principe de globalité est et restera l'un des critères fondamentaux dans le processus du désarmement et de la non-prolifération.

Une fois encore, je tiens à souligner l'attachement de l'Ouzbékistan à la stricte mise en oeuvre par tous les États du régime international de non-prolifération nucléaire et de désarmement et sa conviction qu'à défaut de cela, la stabilité stratégique, qu'elle soit mondiale ou régionale, ne pourra être réalisée.

Cependant, outre le principe de globalité dans le processus de désarmement, l'importance des facteurs régionaux est évidente, des facteurs qui peuvent à la fois contribuer efficacement au renforcement du régime général de non-prolifération nucléaire et de désarmement et y faire obstacle.

À cet égard, il convient de rappeler que l'initiative des pays de créer des zones exemptes

d'armes nucléaires est une contribution importante au renforcement du régime de non-prolifération et de désarmement. Nous nous félicitons des progrès réalisés en ce qui concerne les zones exemptes d'armes nucléaires existantes : Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Pelindaba et Bangkok. Tous les États parties à ces accords contribuent ainsi précieusement au processus de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

À ce propos, nous devons souligner l'importance que revêt la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Tous les États d'Asie centrale oeuvrent activement à sa réalisation. Nous saluons vivement les efforts déployés par le Secrétaire général, le Département des affaires de désarmement, dirigé par le Secrétaire général adjoint, M. Jayantha Dhanapala, ainsi que par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique pour appuyer le processus actuel visant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et, en particulier, le travail réalisé par le groupe d'experts régionaux, qui met la dernière main à l'élaboration d'un projet d'accord sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

Je tiens également à remercier le Gouvernement japonais pour sa contribution aux travaux visant à aboutir à un accord sur un projet de traité relatif à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires. Le groupe d'expert est parvenu avec beaucoup de succès à un accord sur le texte. Cette avancée est reflétée dans le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, qui s'est tenue en mai dernier.

Je souhaite également saisir cette occasion pour remercier à nouveau toutes les délégations dont les déclarations reflètent leur appui chaleureux à notre initiative, à savoir la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

À l'heure actuelle, le processus de désarmement traverse une période délicate. Si beaucoup a été fait, beaucoup reste encore à faire. Il appartient à la communauté internationale de faire preuve de volonté politique et de ne ménager aucun effort pour atteindre le noble objectif que constitue l'instauration d'une paix et d'une sécurité stables. Pour sa part, l'Ouzbékistan est déterminé à contribuer activement aux efforts de la communauté internationale pour s'acquitter de cette tâche difficile mais particulièrement importante.

M. Tekle (Érythrée) (parle en anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, mes félicitations pour votre élection bien méritée. Je suis convaincu que la Commission sera en mesure de remplir sa tâche avec succès sous votre direction avisée et efficace. Ma délégation vous apportera son plein appui dans l'accomplissement de votre tâche.

Je tiens également à saisir cette occasion pour exprimer ma sincère reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Raimundo Gonzalez, pour la compétence et l'efficacité avec lesquelles il a dirigé les travaux de la Commission à sa cinquante-quatrième session. J'aimerais aussi remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jayantha Dhanapala, pour la pertinence de ses observations.

La Commission délibère sur des questions touchant le désarmement et la sécurité internationale à la suite du Sommet du millénaire et des nombreuses conférences importantes organisées sous l'égide des Nations Unies pour commémorer le millénaire. La Déclaration du millénaire et le rapport du Secrétaire général sur le millénaire, de même que les documents publiés par « Nous, les peuples de l'Assemblée du millénaire », le « Sommet mondial de la paix des dirigeants religieux et spirituels » et la « Conférence des présidents des parlements nationaux », renfermaient un message fondamental : ce millénaire doit être un millénaire de paix et de progrès et, afin d'assurer la paix et d'épargner aux générations actuelles et futures le fléau que sont les destructions massives, le génocide, la famine, les privations, la déportation et d'autres actes de barbarie, il est nécessaire de détruire les armes de destruction massive et de renforcer la primauté du droit.

Les déclarations faites à chacune des conférences tenues lors du Sommet, ainsi que l'intéressant Rapport du millénaire du Secrétaire général, M. Kofi Annan, ont transmis un message sans équivoque sur la nécessité urgente de réunir les conditions préalables et les règles juridiques garantissant la marche de l'humanité vers la paix et le progrès au cours du nouveau siècle, à l'abri de la guerre ou de la crainte de la guerre. Cet engagement commun reflète également la nécessité impérieuse d'un partenariat utile et durable entre les gouvernements, la société civile et les organisations multilatérales. Cette démarche est très encourageante.

Par ailleurs, les calamités qu'ont connues sur certains États, même après la fin de la guerre froide, de-

meurent gravées dans la conscience collective du monde. Il est difficile d'ignorer les menaces récentes posées par les armes nucléaires et autres armes de destruction massive; l'escalade de la compétition nucléaire et le manque de progrès dans les négociations au sein de la Conférence du désarmement; l'accumulation massive d'armes classiques et le commerce illicite des armes légères; la prolifération des conflits entre États et à l'intérieur des États, ainsi qu'au niveau régional; les brutalités commises par des gouvernements à l'encontre de leurs propres populations ainsi que d'États voisins, notamment le génocide et les massacres de masse, le nettoyage ethnique, l'incarcération, la torture, le viol et les enlèvements; les populations civiles prises délibérément pour cible, parmi lesquelles des femmes, des enfants et des personnes âgées, le terrorisme et les actes de brutalité commis contre les populations dans les territoires occupés. Toutes ces manifestations sont une source de tristesse, de désespoir, d'anxiété et de peine pour l'humanité et constituent de graves défis pour la communauté internationale.

Dans ce contexte, il convient de noter que la destruction causée par les armes légères et de petit calibre constitue une menace beaucoup plus directe pour la paix et la sécurité internationales, ainsi que pour l'intégrité et la stabilité des nations, que celle posée par les armes de destruction massive.

Si des conflits ont entraîné bien des dommages d'autres parties du monde, ils ont été réellement dévastateurs en Afrique. Les dividendes de la paix résultant de la fin de la guerre froide n'ont pas profité aux nombreux États africains, dont la sécurité et la stabilité ont été compromises ou gravement mises à mal par une série de facteurs internes et externes. Cette situation a entraîné l'implosion ou la quasi-implosion de certains États, la destruction de l'infrastructure socioéconomique, la stagnation voire la régression économique, la famine et la guerre. Elle est à l'origine de centaines de milliers, voire de millions de morts et de la violation des droits de l'homme et des règles humanitaires.

Parmi les plus sordides de ces violations, on notera l'utilisation de civils comme boucliers humains et/ou nettoyeurs de mines. Les ressources naturelles de certains pays, notamment les minéraux précieux et les cultures de rapport, servent au financement de l'achat d'armes et au recrutement par des gouvernements de mercenaires afin qu'ils commettent des actes violents et immoraux à l'encontre de leur propre peuple ou de celui de pays voisins. Aussi incroyable que cela puisse

être, l'aide octroyée par la communauté internationale aux victimes de la famine est elle-même détournée pour soutenir ces conflits.

Après avoir subi les effets dévastateurs de 30 ans de lutte de libération, l'Érythrée connaît la valeur de la paix. Elle s'acquitte donc de ses responsabilités concernant la promotion de la paix régionale depuis son accession en 1993 à l'indépendance. Elle participe activement aux efforts visant à transformer l'Autorité intergouvernementale de développement, petite organisation axée sur la lutte contre la sécheresse, en une puissante organisation politique ayant pour mandat de traiter des questions de la paix et de la sécurité de la région. Grâce à cette organisation, et sur une base bilatérale, l'Érythrée remplit une noble mission consistant à instaurer la paix dans la région, notamment en Somalie et au Soudan. Même avant son indépendance, elle a participé à des opérations de rétablissement de la paix en Éthiopie, peu de temps après le renversement du régime Mengistu. L'Érythrée participe également activement aux opérations de rétablissement de la paix dans la région des Grands Lacs.

Pleinement consciente de ce que sa propre sécurité, sa stabilité et son développement reposent sur la paix, la sécurité et la stabilité de la région et de l'Afrique, l'Érythrée reste attachée à la promotion et à la préservation de la paix et de la sécurité dans notre région et le reste de l'Afrique.

L'Érythrée approuve pleinement les recommandations sur le désarmement et la sécurité internationale, qui figurent dans la Déclaration de Durban pour le nouveau millénaire, adoptée lors de la douzième Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, et s'en inspire. Nous notons avec satisfaction le fait que le Secrétaire général, M. Kofi Annan, considère les deux problèmes que sont le désarmement nucléaire et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre comme des priorités urgentes pour les Nations Unies. Nous nous associons aux délégations qui réclament instamment de plus grands efforts pour éliminer ces menaces.

La délégation de l'Érythrée partage les craintes exprimées par de nombreux orateurs concernant le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. De nos jours, ces armes meurtrières sont techniquement perfectionnées, comme de récents événements l'ont montré, et leur utilisation requiert souvent des techniciens étrangers. Nous devons également nous préoccu-

per de l'emploi de mercenaires, généralement par le biais d'organisations criminelles, et en violation flagrante de nombreuses résolutions et décisions émanant d'organisations régionales et internationales.

Ces 10 dernières années, 90 % des conflits ont été menés avec des armes légères et de petit calibre. Ces armes sont à l'origine de 90 % des pertes en vies humaines dans l'ensemble des conflits. Parmi les victimes de ces conflits, on compte 80 % de femmes, d'enfants et de personnes âgées. De plus, le perfectionnement des armes a permis à des mercenaires de se livrer au massacre délibéré, volontaire et aveugle de civils innocents et à la destruction de l'infrastructure socioéconomique et du bétail sur l'ordre de leurs commanditaires. Des rapports indiquent que le nombre des victimes civiles est plus élevé que celui des victimes militaires.

Il convient donc de prendre d'urgence des mesures au niveau international afin de mettre un terme à l'utilisation d'armes légères et à la barbarie des mercenaires. Pour ce faire, la deuxième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination doit prévoir l'adoption d'un accord largement accepté interdisant et/ou limitant l'emploi de ces armes.

Pourtant, ces mesures seront encore insuffisantes. La délégation de l'Érythrée estime que la responsabilité n'incombe pas uniquement à l'État importateur. Le pays qui exporte ces armes ou qui autorise leur exportation directe ou indirecte, ainsi que le recrutement de mercenaires sur son territoire, porte, lui aussi, une responsabilité morale et juridique. Par ailleurs, l'Érythrée estime qu'un gouvernement est tenu de défendre l'intégrité territoriale de son État et le bien-être de sa population, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. À cette fin, l'Érythrée appuie les initiatives actuellement menées pour établir la primauté du droit concernant les armes classiques et espère que la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects se penchera sérieusement sur la question.

Victimes de mines antipersonnel mises en places par des puissances coloniales, les Érythréens sont conscients du malheur et des souffrances résultant de l'emploi irresponsable et aveugle de ces armes diaboliques.

C'est pourquoi ma délégation considère comme un événement majeur de ce siècle l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa. Par ailleurs, l'Érythrée rencontre actuellement de graves problèmes de sécurité. La corne de l'Afrique est une région sensible qui, depuis un demi-siècle, ne connaît pas de paix réelle. Au fil des ans, longtemps après l'indépendance de l'Érythrée, des mines ont été employées de façon aveugle et irresponsable. La Convention est régulièrement l'objet de violation par certains États, y compris des États qui l'ont signée. Ces États ont menacé et continuent de menacer la vie des Érythréens.

Il importe donc que la communauté internationale prenne conscience de la situation difficile que connaissent l'Érythrée et d'autres États, petits mais stratégiquement situés près de voisins dangereux. Il devrait exister un mécanisme juridique garantissant le respect des États voyous ou autorisant l'Organisation des Nations Unies à leur imposer des sanctions s'ils continuent d'enfreindre outrageusement la Convention, menaçant leurs voisins plus faibles ainsi que la vie et les moyens de subsistance de leurs propres citoyens et des citoyens d'autres États.

La délégation de l'Érythrée n'a évoqué que quelques-unes des questions les plus urgentes liées au désarmement et à la sécurité internationale. Je saisis cette occasion pour signaler à la Commission que nous continuerons de participer aux délibérations de la Commission sur cette question et d'autres questions.

M. Issacharoff (Israël) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation israélienne, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de cette importante instance internationale. Cette Commission est en effet chargée de questions cruciales pour la sécurité et le bien-être des nations. Dans notre région du monde, ces notions ont acquis, ces derniers temps, une résonance et une importance particulières, aussi espérons-nous que cette instance saura, grâce votre direction avisée et efficace, enrichir nos délibérations et accroître les chances de parvenir à un accord. Ma délégation sera heureuse de coopérer pleinement à cette tâche. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

Tout d'abord, qu'il me soit permis de déclarer très clairement que la paix demeure pour Israël un objectif stratégique primordial. Tout en étant conscient des risques et des menaces pour la sécurité résultant du renforcement de la paix et d'autres dangers qui com-

mentent à planer sur l'ensemble de la région, Israël considère la paix comme un élément vital de toute stabilité dans notre région.

Les Gouvernements israéliens successifs ont cherché à faire avancer la paix et à faire face à toute une série de menaces contre la sécurité d'Israël provenant de plusieurs adversaires à des niveaux différents, dont certaines pourraient se perpétuer même après le règlement du conflit arabo-israélien. Le lien existant entre la recherche de la paix et les besoins de sécurité revêt un caractère complexe dans notre région, qui dépasse la simple hypothèse selon laquelle, dans une ère de paix renforcée, les préoccupations de sécurité devraient être moindres. Nous sommes aujourd'hui confrontés à de nouveaux défis en ce qui concerne le processus de paix lui-même et nous devons trouver les moyens de surmonter ces obstacles.

Le dossier israélo-palestinien doit maintenant porter sur l'essence du conflit et les questions sensibles qui ont jusqu'ici échappé à un règlement. J'espère que les Palestiniens ne continueront pas à tourner le dos au processus de paix. Côté syrien, le Premier Ministre Barak a avancé des propositions d'une grande portée, qui ont malheureusement été rejeté à Genève en début d'année. De plus, conformément à ses engagements, le Gouvernement israélien a retiré, en juin dernier, les troupes de la Force de défense israélienne stationnées au Sud Liban, en pleine conformité avec la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Israël s'est toujours associé aux efforts en faveur d'une paix authentique.

Le lien existant entre la paix et la sécurité est également fondamental compte tenu des menaces actuelles et futures qui pèsent sur le Moyen-Orient, notamment en provenance de l'Iraq et, d'une manière différente, de l'Iran. Ces pays ne se sont engagés dans aucun compromis ni règlement du conflit arabo-israélien, au contraire ils s'y sont vivement opposés. Par leurs actes et leurs déclarations, ces deux pays constituent une lourde menace pour Israël et d'autres pays de la région. Dans ce contexte, j'aimerais déclarer, en ce qui concerne l'Iran, qu'Israël ne nourrit aucun différend avec le peuple iranien et ne cherche pas à entrer en conflit avec le Gouvernement iranien. Nous ne pouvons cependant ne pas être inquiets par l'hostilité ouverte des projets iraniens à l'égard d'Israël et par ses récents essais de missiles à longue portée.

La menace que constituent les armes de destruction massive et les missiles à longue portée n'est pas

théorique, ces capacités étant actuellement utilisées dans notre région. Israël a été lui-même la cible de missiles irakiens pendant la guerre du Golfe, et cette triste expérience est encore présente dans nos esprits. La communauté internationale serait également bien avisée de s'intéresser aux activités actuelles de la Libye dans le domaine des missiles. D'autres exemples de l'emploi d'armes chimiques au Moyen-Orient font, hélas, partie du bilan historique.

Israël est vivement préoccupé par la situation actuelle en Iraq et le fait que, depuis deux ans, aucun mécanisme de surveillance et d'inspection n'a été mis en place dans ce pays. Saddam Hussein n'a pas changé et représente encore une menace réelle pour ses voisins et la région. Vis-à-vis des pays du Moyen-Orient, les Nations Unies ont pour responsabilité fondamentale de veiller à ce que l'Iraq ne possède plus aucune arme de destruction massive ni capacité missilière, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Au cours de la prochaine décennie, certains pays de la région pourraient, comme ces dernières années, accroître leur stock existant d'armes de destruction massive et de missiles à longue portée. Ils pourraient également se doter de capacités qui représenteraient une menace pour des régions situées bien au-delà du Moyen-Orient, telles que l'Europe et l'Asie du Sud. Ces menaces continuent d'augmenter en gravité, en portée et en étendue.

L'un des défis fondamentaux demeure, par conséquent, la recherche de l'équilibre adéquat entre les incidences sur la sécurité d'une paix globale et le maintien d'une paix d'ensemble dans un contexte régional plus vaste.

Il s'opère actuellement au Moyen-Orient un changement très différent de celui qu'a connu, de façon spectaculaire, le continent européen ces dix dernières années.

En Europe, l'expression « guerre froide » est inscrite dans l'histoire, et la notion de conflit classique majeur ou d'échange nucléaire entre l'Est et l'Ouest n'a plus guère de signification. D'une manière générale, les principes en Europe sont davantage élaborés sur le mode de la coopération que sur celui de l'affrontement, les Européens pouvant ainsi se sentir d'autant plus en sûreté et d'autant plus en sécurité.

J'aimerais faire observer que même dans les périodes de tension, avant la fin de la guerre froide, les grandes puissances ont cherché à apaiser les tensions grâce à l'instauration de mesures de confiance. Ainsi, même lorsque les tensions ont diminué, l'Est comme l'Ouest ont maintenu leurs capacités de dissuasion stratégique.

Au Moyen-Orient, la situation est différente. Malgré de nombreux progrès dans le processus de paix ces 10 dernières années, la région a développé la notion de paix froide plutôt que celle de guerre froide. Quelle signification peut avoir la normalisation entre les peuples, en tant qu'élément vital et dynamique de coopération, si elle devient elle-même un sujet de discorde? Les groupes de travail multilatéraux mis en place à la suite de la Conférence de paix de Madrid n'ont pas poursuivi le travail utile consistant à renforcer et à promouvoir des mesures limitées de confiance et de coopération régionale.

Malheureusement, le niveau de la rhétorique employée contre Israël dans les médias de certaines parties du Moyen-Orient n'a pas faibli, nourrissant et renforçant chez les Israéliens un sentiment aigu de menace. À notre avis, le Moyen-Orient devrait utilement s'inspirer de l'expérience de l'Europe dans le domaine des mesures de confiance, car il s'agit d'un moyen fondamental pour apaiser les tensions entre les peuples en vue de réaliser la paix et de la sécurité.

Sur un plan individuel, la population en Israël ne se sent pas nécessairement plus en sûreté ou plus en sécurité. En effet, au cours des deux dernières décennies, nous avons assisté à une tendance croissante à orienter le conflit vers les centres de population, loin du champ de bataille classique.

En outre, d'autres pays de la région ne sont pas moins conscients qu'Israël des menaces provenant de l'Iraq et de l'Iran. Afin de répondre à ces menaces, plusieurs pays de la région ont également cherché à améliorer leurs capacités classiques. Ces pays disposent des moyens de se doter d'équipements du dernier cri et, là encore, le niveau d'armements perfectionnés a sensiblement augmenté au cours de la dernière décennie. Les armées dans la région ne sont devenues ni moins nombreuses ni moins menaçantes.

Bien que ne concernant pas nécessairement Israël, cet état de choses influe sur notre environnement de sécurité et accroît les facteurs de risques dont nous devons tenir compte dans l'avenir.

Tout cela conduit à la conclusion fondamentale et inquiétante selon laquelle l'évolution actuelle indique qu'au cours de la prochaine décennie, des pays au Moyen-Orient pourraient être amenés à détenir des quantités plus grandes d'armements classiques perfectionnés, des capacités chimiques, biologiques et nucléaires ainsi que des missiles de longue portée. Cela pourrait créer le pire des mondes, et le nouveau Moyen-Orient que nous ne souhaitons surtout pas.

Je voudrais souligner les points suivants :

Premièrement, Israël restera attaché au processus de paix et fera de son mieux pour trouver une solution permanente, globale et durable au conflit arabo-israélien.

Bien entendu, nous rechercherons, dans le cadre du processus lui-même et au-delà du cercle actuel des négociations, des garanties de sécurité appropriées pour faire face aux facteurs de risque et aux menaces.

Deuxièmement, les menaces à plus longue portée contre Israël et d'autres pays de la région pourraient devenir, d'une façon générale, plus profondes et dangereuses pour leur survie.

Troisièmement, empêcher l'Iraq de reconstituer son potentiel d'armes de destruction massive et ses capacités missilières, et de représenter une menace pour la région continuera d'être un aspect essentiel des efforts régionaux visant à réduire les niveaux d'armement dans l'ensemble de la région et, éventuellement, à freiner les aspirations militaires de l'Iran.

Quatrièmement, nous espérons que l'Iran modifiera ses plans actuels visant la mise au point et l'acquisition d'armes de destruction massive et de capacités missilières, qui continueront de dépendre d'une aide extérieure.

C'est sur la base de ces considérations qu'Israël a dû forger sa politique en matière de sécurité régionale et de maîtrise des armements. Je vais maintenant essayer de définir notre approche dans le cadre de cette perspective régionale plus large.

Israël attache une importance primordiale aux accords régionaux susceptibles de fournir une réponse aux questions liées à la sécurité et à la stabilité au Moyen-Orient. En même temps, cette approche n'a pas empêché Israël d'appuyer les efforts de la communauté internationale pour freiner la prolifération des armes classique et non classiques et, le cas échéant, accepter

des accords globaux ne limitant pas la marge de sécurité vitale d'Israël et pouvant la compléter au niveau régional.

Au fil des ans, Israël n'a cessé d'appuyer le principe de non-prolifération et ne s'est jamais opposé au régime du TNP. Toutefois, Israël estime que ce Traité ne saurait remplacer un accord régional au Moyen-Orient, où les guerres, les conflits armés, les rivalités politiques et la non-reconnaissance continuent de l'emporter. Cette réalité politique que connaît notre région exige une approche concrète et progressive, étant donné l'objectif ultime que constitue l'instauration d'une paix d'ensemble entre tous les États de la région.

C'est pourquoi Israël appuie la création éventuelle d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, grâce à des accords librement négociés entre les parties régionales et émanant de ces dernières, et englobant tous les États de la région. Ainsi, ces 20 dernières années, Israël s'est associé au consensus réalisé en Première Commission concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, et nous espérons que ce consensus sera préservé.

De plus, nous notons que le point intitulé « Le risque de la prolifération nucléaire au Moyen-Orient » est toujours inscrit à notre ordre du jour, ce qui traduit une tentative politique évidente de désigner Israël de façon exagérée. Les résolutions sur cette question visent à détourner l'attention des problèmes très concrets et urgents de prolifération que connaît notre région. Ce point fait l'impasse sur le problème actuel provenant de l'Iraq et les efforts constants déployés par l'Iran dans les domaines militaire et missilière. Bref, nous pensons que ce point de l'ordre du jour n'a pas sa raison d'être dans une instance objective et professionnelle, dont la tâche devrait consister à adopter des mesures de confiance plus constructives, si urgentes pour notre région.

Nous croyons également que cette instance devrait, avant de se prononcer sur ce point, tenir compte également des mesures concrètes prises ces dernières années par Israël dans le domaine de la maîtrise des armements. Le Ministre israélien des affaires étrangères a signé à New York, le 25 septembre 1996, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cette signature a démontré, de manière importante et significative, l'attachement d'Israël au principe du Traité. À

l'heure actuelle, Israël est un des États, au sein du Comité préparatoire du Traité à Vienne, qui s'emploie le plus activement à réunir les conditions lui permettant de ratifier la convention.

En outre, Israël a signé en 1993 la Convention sur les armes chimiques, et s'est engagé vis-à-vis de ses objectifs. Nous notons avec inquiétude que certains pays arabes n'ont ni signé ni ratifié cette Convention, alors que des armes de ce type ont été utilisées à plusieurs reprises dans notre région.

J'aimerais en venir maintenant à la question des armes classiques. De l'avis d'Israël, la dissémination de ces armes continue d'être l'une des menaces quotidiennes les plus graves pour la sécurité et la stabilité de nombreuses régions du monde, notamment au Moyen-Orient. Israël participe donc, depuis ces dernières années, au Registre des armes classiques des Nations Unies. Nous considérons qu'une participation plus significative de nos voisins arabes à ce Registre permettrait d'accroître la confiance mutuelle et de souligner la nécessité constante de mettre l'accent sur les dangers que constitue l'armement classique.

Israël partage également l'inquiétude de la communauté internationale concernant l'emploi aveugle de mines antipersonnel, mais, pour des raisons de sécurité, il n'est pas en mesure de souscrire à une interdiction complète de leur emploi. Néanmoins, Israël a ratifié en 1995 la Convention sur certaines armes classiques et a récemment ratifié le Protocole II et le Protocole IV amendés de la Convention. S'agissant de la question des mines terrestres, Israël observe depuis 1994 un moratoire sur l'exportation des mines antipersonnel, qui est prévu pour se poursuivre indéfiniment. Nous souhaitons contribuer à un accord interdisant le transfert de toutes les mines antipersonnel et avons cessé la production de ces mines. Israël continue de participer activement aux programmes humanitaires visant une prise de conscience accrue du problème des mines et la réhabilitation des victimes de mines terrestres.

Le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, qui pèse sur la sûreté des civils tant dans les conflits internes qu'internationaux, est une autre question qui appelle une attention particulière. Pour sa part, Israël appuie les initiatives visant à freiner la circulation illicite de ces armes et participera pleinement à ces efforts. Israël espère que la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, prévue en 2001,

créera les bases nécessaires à l'obtention de progrès substantiels dans ce domaine.

Enfin, Israël continue d'adhérer au Régime de contrôle des technologies missilières et approuve les initiatives de la communauté internationale visant à prévenir la prolifération dans les domaines classique et non classique, par le biais du Groupe des fournisseurs nucléaires, du Groupe australien et de l'Accord Wassenaar. Nous sommes préoccupés par les tentatives de certains pays pour affaiblir ces régimes.

Telles sont les mesures concrètes prises par Israël. Nous sommes impatients de voir nos voisins prendre des mesures analogues qui rassureraient et Israël et la communauté internationale sur leurs intentions.

Finalement, alors que nous regardons le présent et que nous nous tournons vers le passé, nous devons, en tant que nations, commencer par forger un consensus plus large et plus profond sur la manière dont nous pouvons élargir le cercle de la paix, accroître la stabilité et encourager une coopération régionale et internationale accrue. Nous avons été témoins, au cours du siècle dernier, de guerres dans lesquelles des millions d'individus ont perdu la vie et au cours desquelles l'humanité, parfois, a perdu son humanité. Cela ne doit pas se reproduire. Il a été dit, dans un autre contexte et en d'autres temps, qu'il ne saurait y avoir de substitut à la victoire. En fait, il ne saurait y avoir de substitut à la paix, et la paix sera la seule victoire.

M. Lelong (Haïti) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom de la délégation haïtienne, de vous adresser mes vives félicitations pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Je tiens à vous assurer du plein soutien et de la coopération de ma délégation dans l'exercice de vos importantes responsabilités.

Dans le domaine du désarmement, des progrès, bien que lents, ont été réalisés, ces dernières années, avec l'adoption de mesures pratiques, en particulier, en matière de transparence et de vérification en ce qui a trait à l'élimination de certaines catégories d'armes. Il est incontestable que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la Convention sur les armes biologiques et à toxines demeurent à l'heure actuelle les meilleurs instruments dont nous disposons pour assurer la stabilité du globe.

Il est toutefois clair que les États nucléaires doivent mettre tout leur poids dans la balance et s'engager sans équivoque à procéder à l'élimination totale des arsenaux, même si aucune date précise n'est fixée pour y parvenir.

Pour illustrer l'imminent danger à vivre dans un monde armé de ces engins dits de dissuasion, qu'il me soit permis, en cette circonstance, de signaler à votre attention les paroles prononcées par M. Ichio Itoh, maire de Nagasaki, lors de la Conférence de révision du TNP, le 3 mai 2000, concernant les retombées de la bombe atomique lâchée sur Hiroshima et Nagasaki. Il a déclaré :

« Plus de 210 000 personnes ont perdu la vie, certaines, instantanément, d'autres, succombant à leurs blessures durant les mois suivants. La majorité de ces gens n'ont pas été des soldats, mais des citoyens non combattants. Larguées à 9 000 mètres, les bombes atomiques ont explosé à 500 mètres d'altitude, provoquant une chaleur intense de plusieurs milliers de degrés centigrades, frappant les villes d'une radiation mortelle, pulvérisant et brûlant tout sous la terrible force de l'explosion. Aujourd'hui encore, 55 années plus tard, près de 300 000 survivants continuent de vivre dans la peur et souffrent de leurs effets tardifs. »

Les résultats néfastes de cette catastrophe du 6 et 9 août 1945, ne devraient-ils pas, à eux seuls, servir de catalyseur, propre à conscientiser les dirigeants des peuples à se défaire de ces engins nucléaires, au lendemain même de ce désastre? Cependant, loin de procéder à la destruction de ces armes, les puissances nucléaires sont aujourd'hui dotées de bombes d'une capacité 2 500 fois plus puissante que celle qui a pulvérisé Hiroshima. C'est dire que le monde est beaucoup plus exposé qu'il ne l'était, il y a 55 ans, ce qui devrait nous forcer, en bonne conscience, à nous débarrasser une fois pour toutes de ces engins redoutables. D'ailleurs, ne va-t-il pas de la survie de notre planète, ce patrimoine commun de l'humanité?

C'est donc dans ce contexte que ma délégation a accueilli avec satisfaction les résultats remarquables de cette conférence de révision du TNP en 2000. En effet, les États dotés de l'arme nucléaire ont finalement convenu, lors de ce forum, que l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires offrait « l'unique garantie absolue » contre le recours à ces armes. Elle se félicite

que les États dotés d'armes nucléaires aient enfin décidé de se défaire de leur doctrine de dissuasion pour faire avancer le processus. Pendant longtemps, cette théorie a servi de cadre à ces États pour garder leur supériorité militaire jusqu'à faire de leurs armes nucléaires un instrument de chantage.

Quoiqu'il en soit, il faut se garder contre toute euphorie et veiller à ce que les engagements pris par les États parties ne restent pas au stade du verbe. Il faut veiller à ce qu'ils soient traduits en actions concrètes. Trop souvent, et c'est avec regret que je le souligne, nous portons l'accent beaucoup plus sur le côté spectacle que sur le côté substance, négligeant quelque peu la mise en application du programme d'action engendré par le processus.

Les décisions prises lors de la Conférence sur le Traité de non-prolifération des armes nucléaires et l'entrée en vigueur, le 29 avril 1997, de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et l'adoption de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction sont des signes encourageants dans le contexte des efforts pour le désarmement. Nous partageons les vues du Secrétaire général, M. Kofi Annan, selon lesquelles les États dotés d'armes nucléaires devaient rechercher avec plus de vigueur le désarmement nucléaire. Concernant le Traité sur la limitation des systèmes antimissile balistiques, signé en 1972, entre les États-Unis et l'ex-Union soviétique, ma délégation se réjouit de la décision du Président américain Bill Clinton, le 1er septembre dernier, de surseoir au déploiement de son bouclier antimissile.

Elle se félicite de la continuation des travaux relatifs à l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires, qui contribue à la paix et à la sécurité internationales. Aussi encourage-t-elle les cinq États d'Asie centrale à poursuivre leur dialogue avec les États dotés d'armes nucléaires sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans leur région.

Tout en accueillant avec satisfaction les progrès dans le domaine du désarmement, la délégation haïtienne est préoccupée par le nombre de victimes causées par les mines antipersonnel. La Convention d'Ottawa sur l'élimination des mines antipersonnel, entrée en vigueur en mars 1999, a été ratifiée à ce jour par 107 pays et signée par 139, soit les trois quarts des

pays des pays du monde. Cependant, parmi les 56 pays non signataires se trouvent nombre d'États détenant un stock important de ces armes. Deux cent cinquante millions de ces engins de mort demeurent dans les arsenaux de 105 pays causant depuis mars 1999 de nouvelles victimes dans 71 pays. Chez les 101 pays membres, aucune violation n'a été détectée pour les interdictions essentielles du traité: emploi, production et commerce de ces mines. Plus de 22 millions de mines antipersonnel stockées ont été détruites par 50 pays, dont 10 millions depuis mars 1999. Vingt et un membres du Traité ont complètement détruit leurs stocks.

Il est à noter que des diminutions importantes ont été faites dans l'emploi, la production et le commerce des mines, mais il reste beaucoup à faire pour l'élimination totale de ces engins. C'est pourquoi ma délégation met l'accent sur la nécessité d'une mise en oeuvre intégrale et rapide de la Convention d'Ottawa concernant les obligations d'informations et des délais fixés pour la destruction des mines. Elle exhorte les États qui n'ont toujours pas adhéré à la Convention d'Ottawa à le faire, et pense que les Nations Unies doivent jouer un rôle clé dans ce processus. Elle profite de l'occasion pour saluer l'action de l'Union européenne pour ce qui est du déminage et de l'aide aux victimes.

La prolifération excessive des armes légères et de petit calibre représente un grand danger pour le monde. Point n'est besoin de rappeler les ravages causés par l'utilisation de ces armes et leur impact sur le développement durable. Le trafic illicite des armes légères constitue un facteur de déstabilisation des États et une menace pour la sécurité des populations. Ce trafic ne connaît aucune frontière nationale ou régionale. Les différents conflits, internes pour la plupart, sont alimentés par des armes légères, lesquelles sont facilement transportables et mieux adaptées à ces types de conflit. Elles peuvent être acquises à des prix dérisoires et font l'affaire des terroristes et des gangs armés dans les grands centres urbains. Selon les experts en la matière, plus de 35 millions de personnes réparties dans une vingtaine de pays, sont en proie à une forme ou à une autre des conséquences des conflits internes. Les effets dévastateurs de ces armes ont des répercussions aux niveaux politique, social et économique. Ainsi, il s'avère nécessaire et urgent d'évaluer l'ampleur du phénomène et de chercher des solutions à ce fléau. Dans cet ordre d'idée, ma délégation souscrit pleinement à la déclaration faite, le 9 octobre dernier, par la

Jamaïque, au nom de la Communauté des Caraïbes, dont Haïti est membre.

Ma délégation reste convaincue que la meilleure manière d'aborder cette question, c'est d'avoir une approche coordonnée et globale aux échelons mondial, régional et national. Elle accueille avec satisfaction la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, arrêtée par la résolution 53/77 E, et par laquelle elle appelle à la Convocation, au plus tard en 2001, d'une Conférence internationale sur le trafic illicite de ces armes sur tous ses aspects.

À ce sujet, ma délégation félicite la République du Niger, pays frère, qui, le 25 septembre dernier, a fait monter les « flammes de la paix », en s'engageant à éliminer plus d'un millier d'armes légères destructrices, et elle profite de cette occasion pour encourager les actions menées par d'autres États, ces dernières années, dans ce domaine.

Comme l'a si bien souligné le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Dhanapala, en mai dernier,

« Plus d'une décennie s'est écoulée depuis la fin de la guerre froide et les occasions de définir un nouvel ordre international de sécurité collective n'ont pas été saisies. Nous sommes arrivés à une étape critique dans les relations internationales. »

Au regard de l'importance d'un tel défi à relever, nous devons donc nous employer à ce que le Traité sur la limitation des systèmes de missiles antibalistiques soit préservé et que des Traités comme celui de Pelindaba, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, START II et son Protocole entrent en vigueur dans les plus brefs délais. Nous devons également encourager la reprise des négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles au sein de la Conférence du désarmement. Et, quant aux trois États dotés d'armes nucléaires dont les installations ne sont pas placées sous le régime de contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique, tout effort doit être conjugué pour qu'ils deviennent un jour parties au TNP.

Nous avons fait du chemin, mais il nous reste beaucoup à faire. Nous, États membres des Nations Unies, devons intensifier notre degré de volonté politique si nous comptons bâtir un monde exempt d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques.

Ma délégation lance donc un appel pressant à toutes les nations pour un multilatéralisme véritable où prévalent la transparence et la primauté du droit. C'est alors que la vision exprimée par les chefs d'État dans la Déclaration du millénaire deviendrait réalité et que les sommes exorbitantes allouées à la destruction éventuelle de notre planète seraient consacrées à la construction d'un monde meilleur, un monde où nos gouvernements, à l'unanimité, finiraient par oeuvrer pour la sécurité véritable, c'est-à-dire celle axée sur l'essor socioéconomique des nations et le développement d'une culture de paix, dès l'enfance, entre les peuples.

C'est dans cette optique de paix que je voudrais lancer, avant de terminer, un cri d'angoisse face à l'escalade de la violence qui sévit actuellement dans une des zones les plus névralgiques de notre planète et de souligner la nécessité et l'urgence de reprendre la route du dialogue et de la négociation.

M. Amar (Maroc) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, au nom de ma délégation et en mon nom propre, de vous féliciter pour votre accession à la présidence des travaux de la Première Commission de l'Assemblée générale. Confiante dans vos qualités humaines et professionnelles et dans votre connaissance très poussée des questions du désarmement et de la sécurité internationale, ma délégation est certaine que vous allez conduire nos travaux vers le succès escompté.

La sixième Conférence des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est tenue à New York, a pu, non sans peine, adopter par consensus un document final retraçant les vues et objectifs des États parties audit Traité. Cette Conférence aura été un événement d'une portée majeure du fait qu'elle a été la première Conférence d'examen après celle de 1995, qui avait prorogé indéfiniment le TNP. Entre la tendance minimaliste, qui estime que le TNP a rempli largement ses obligations et a des mérites incontestables dans le maintien de la paix et de la stabilité internationales, et la tendance maximaliste, qui persiste à nier tout progrès généré par le TNP en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaire, on pourrait affirmer, d'une manière objective et réaliste, que la sixième Conférence du TNP a pu, malgré les lacunes et les omissions qu'on pourrait lui imputer, marquer des points positifs évidents tout aussi bien sur les mesures pratiques à accomplir par les États nucléaires en matière de désarmement que sur la question du Moyen-Orient.

En effet, la Conférence a accepté de citer Israël pour la première fois comme étant le seul État de la région qui ne fait pas partie du TNP, et lui a lancé un appel pour y adhérer et pour soumettre toutes ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et c'est là un appel susceptible de contribuer, s'il est entendu par Israël, à la concrétisation de la paix et de la sécurité régionale et à la mise en oeuvre de la décision de créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la région. Le Maroc espère que la communauté internationale exercera les pressions requises pour que cet appel soit entendu et suivi d'exécution.

Le Maroc regrette que malgré les résultats positifs de la Conférence de révision du TNP, la Conférence du désarmement à Genève ne soit pas parvenue à s'entendre sur un programme de travail portant sur le désarmement nucléaire. Par ailleurs, ma délégation appuie vivement la proposition faite par M. Kofi Annan de convoquer une Conférence internationale qui sera chargée d'étudier les moyens d'éliminer les risques du danger nucléaire, et réitère la nécessité de tenir une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Concernant la tenue en 2001 de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, dont l'objectif sera d'instaurer un partenariat et une coopération entre les États, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales afin de parvenir à des solutions relatives à la prolifération de telles armes, le Maroc croit fermement en la nécessité de lutter contre le phénomène que constitue le commerce illicite des armes légères et considère qu'au-delà des décisions proprement dites qui seront adoptées par ladite Conférence, ce seront les résultats de leur mise en oeuvre qui permettront de juger des succès qui seront remportés dans la lutte contre le trafic illicite de ce type d'arme.

Le Maroc se réjouit des manifestations de plus en plus nombreuses de la volonté politique des différents États de lutter contre la prolifération des armes de petit calibre. Il demeure particulièrement préoccupé par l'accumulation excessive des armes classiques dans certaines parties du monde, et particulièrement en Afrique, et considère qu'un tel phénomène est non seulement à l'origine de centaines de milliers de pertes en vies humaines, mais qu'il a un impact direct et considérable sur le développement socioéconomique de l'Afrique. Le Maroc lance un appel à la communauté

internationale, et en particulier aux pays producteurs d'armes légères, pour qu'ils entament une action internationale concertée et soutenue pour mieux répondre aux défis lancés par le commerce illicite de telles armes.

La Conférence de 2001 devrait par ailleurs se pencher sur l'élaboration de moyens susceptibles de renforcer la réglementation en matière de transfert d'armes légères et d'accroître la transparence dans ce domaine, tout en appelant à une coopération renforcée dans la mise en oeuvre des plans et programmes aussi bien nationaux que régionaux de collecte et de destruction de ces armes.

S'agissant de la transparence en matière d'armement, le Maroc considère qu'elle doit inclure tous les types d'armes et de technologies y afférentes, y compris les armes de destruction massive. La transparence relative à ce type d'armes revêt autant d'importance que la transparence dans le domaine des armes classiques, la sécurité étant indivisible. Le Registre des armes classiques doit voir sa portée élargie de manière à ce qu'il couvre également les budgets militaires, la production nationale d'armes, les stocks existants et les armes de destruction massive.

Ma délégation saisit cette occasion pour réaffirmer l'attachement constant du Maroc aux principes et objectifs du désarmement, attachement qui s'est souvent traduit par son adhésion aux différents traités et conventions ayant trait au désarmement et à la sécurité internationale. D'une manière concrète, notre pays a toujours tenu à contribuer à l'effort international et régional de maintien de la paix et de la sécurité, là où il est sollicité. Sur le plan international, les exemples témoignant de cet engagement sont nombreux, au niveau régional, il a de tout temps opté pour les choix pacifiques dans le règlement des différends et a toujours défendu et accompagné les initiatives inspirées de la légalité internationale, comme c'est le cas pour l'affaire dite du Sahara occidental.

Une délégation a cru bon évoquer cette affaire dans son intervention devant notre Commission bien que cette question relève exclusivement des prérogatives du Conseil de sécurité. Cela me permet de clarifier la situation sur cette question, à savoir que la question dite du Sahara occidental est une question de parachèvement de l'intégrité territoriale du Maroc. Cette question a pris fin à la suite de l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice et des Accords de Madrid.

Cependant, dans un souci de transparence et de bonne foi, le Maroc a proposé l'idée de tenir un référendum juste et équitable, et n'a cessé depuis de coopérer sans réserve avec les Nations Unies pour assurer l'aboutissement du processus dans le respect du droit de participation au vote de tous les Sahraouis, sans aucune discrimination.

Lors de la réunion de Berlin, qui s'est tenue, il y a quelques jours, sous l'égide de M. Baker, le Maroc, bien que sa bonne foi et sa bonne volonté se soient trouvés en but à des manipulations qui ont cherché à fausser aussi bien l'esprit que la lettre du référendum et sa mise en oeuvre, a exprimé sa disponibilité à entamer avec l'autre partie un dialogue sincère et franc concernant ce différend qui sévit depuis près de 25 ans. Cette proposition a été saluée comme une initiative susceptible d'aider à surmonter les nombreux obstacles que connaît actuellement le processus de règlement de cette question.

C'est ainsi que la Présidence du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Union européenne n'a pas manqué de soutenir, au début de cette semaine, la proposition du Maroc, convaincue que l'impasse actuelle ne peut être surpassée qu'à travers un dialogue ouvert et franc sur tous les aspects du conflit entre les parties concernées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent faire une déclaration au titre de l'exercice du droit de réponse.

Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations prononcées dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à deux interventions. La première intervention est limitée à 10 minutes et la seconde à cinq minutes.

M. Yamaguchi (Japon) (*parle en anglais*) : Le représentant de la République populaire démocratique de Corée, s'exprimant le 9 octobre dernier, a fait allusion à la politique étrangère et de défense du Japon. Avec la permission de la Commission, ma délégation souhaiterait rétablir la vérité en acceptant l'invitation faite par le représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Dans sa déclaration, ce dernier a indiqué qu'il appartient au Japon de clarifier sa position en renonçant à ses tentatives de se doter de l'armement nu-

cléaire. Ma tâche aujourd'hui est donc simple, parce qu'il est évident pour tous qu'il est tout simplement faux que le Japon cherche à devenir une puissance militaire en se dotant de l'arme nucléaire. Il est vrai que le Japon doit veiller, en tant que nation, à se doter des moyens d'assurer sa propre défense. Existe-t-il un pays qui agirait autrement?

Concernant l'effort de légitime défense consenti par le Japon, il importe de signaler qu'il n'a cessé de s'en tenir à son orientation politique fondamentale consistant à ne pas devenir une puissance militaire qui pourrait constituer une menace militaire pour d'autres pays. Cette orientation politique est mise en oeuvre et maintenue grâce à la limitation de notre capacité militaire à des fins exclusivement défensives, sur la base de notre Constitution intrinsèquement tournée vers la paix.

Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a fait référence à la tentative du Japon de se doter d'un armement nucléaire. Il n'y a jamais eu de tentative de ce genre de la part du Japon, pas plus qu'il n'existe de raisons d'agir ainsi, car cela ne ferait que déstabiliser l'environnement international autour du Japon et nuire à notre politique, dont l'objectif est de maintenir la paix et la prospérité du Japon et au-delà.

Étant donné les sentiments antinucléaires largement partagés et tout à fait inflexibles du peuple japonais, ce serait de la pure fantaisie que de simplement envisager la possibilité pour notre pays authentiquement démocratique de s'acheminer vers le nucléaire.

Si ce raisonnement ne suffit pas à convaincre le représentant de la République populaire démocratique de Corée, j'aimerais fournir des éléments irréfutables qui parlent d'eux-mêmes.

Premièrement, le Japon a déclaré publiquement qu'il s'en tiendrait aux trois principes non nucléaires suivants: ne pas posséder, fabriquer ni introduire sur son territoire d'armes nucléaires. Le Japon a toujours respecté et continuera de respecter ces principes.

Deuxièmement, sur le plan juridique, la législation nationale du Japon limite strictement les activités liées au nucléaires à des fins pacifiques.

Troisièmement, le Japon est Partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et les obligations qui lui incombent en vertu de ce Traité sont respectées et contrôlées grâce à la mise en oeuvre totale

des garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). De plus, le Japon a été le premier à ratifier le protocole additionnel avec l'AIEA.

Quatrièmement, le Japon s'emploie activement à promouvoir des mesures concrètes et progressives de désarmement nucléaire dans le monde, dans l'espoir que les tragédies d'Hiroshima et de Nagasaki ne se reproduiront pas.

Comme notre Premier Ministre l'a déclaré au cours du débat général le mois dernier, ma délégation présentera un projet de résolution, intitulé « Une voie vers l'élimination totale des armes nucléaires ». J'invite toutes les délégations, notamment la République populaire démocratique de Corée, à soutenir ce projet de résolution.

Je dois avouer que ma délégation sait gré à la délégation de la République populaire démocratique de Corée de lui avoir fourni l'occasion unique d'expliquer la position du Japon concernant les armes nucléaires, car il n'aurait pas pu le faire autrement.

M. Baiedi Nejad (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Intervenant aujourd'hui, le représentant d'Israël, un pays qui ne respecte nullement les principes de paix, de sécurité et de désarmement, tels qu'ils figurent dans les différents documents de la communauté internationale sous la forme de traités et de principes directeurs, a porté des accusations sans fondement.

Premièrement, la nature de la déclaration d'Israël est le reflet du problème de légitimité qu'il connaît dans la région. De façon surprenante, le représentant d'Israël, dans sa déclaration, a accusé à plusieurs reprises mon pays de s'employer à mettre au point des armes de destruction massive. Un proverbe célèbre dit que ceux qui vivent dans des maisons de verre ne doivent pas jeter de pierres. Regardons la réalité. Israël n'a pas adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et n'a pas soumis ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Au contraire, il élabore en secret des programmes nucléaires, notamment à Dimona, ce qui préoccupe vivement la communauté internationale.

La Conférence de 2000 du TNP, tenue il y a quelques mois, a demandé expressément à Israël d'adhérer au TNP, reconnaissant ainsi implicitement l'existence d'une menace dans la région. Elle a également prié instamment tous les États d'inciter ce régime à adhérer

à un Traité de cette importance. Israël n'a pas adhéré à la Convention sur les armes biologiques ni à celle sur les armes chimiques, et ne les a pas ratifiées, ce qui fait naître de sérieuses interrogations sur l'engagement de ce régime vis-à-vis de l'interdiction des armes de destruction massive.

Israël a également mis au point des missiles à longue portée et des bombardiers, pourvus d'un rayon d'action de 5 000 kilomètres et capables de transporter des armes de destruction massive. Point n'est besoin d'évoquer le bilan de mon pays qui, en tant que partie au TNP, a soumis toutes ses installations aux garanties de l'AIEA, qui est Partie à la Convention sur les armes biologiques et à la Convention sur les armes chimiques et qui a présenté, l'année dernière, un projet de résolution sur la question des missiles, démontrant ainsi clairement les craintes que lui inspire la mise au point de missiles dans la région.

Aujourd'hui, dans cette salle, des délégations espéraient entendre le représentant d'Israël exprimer ses regrets pour les actes criminels commis par son régime et les mesures prises dans les territoires occupés. Des Palestiniens innocents ont été tués en pleine rue par des moyens aussi brutaux que des hélicoptères armés et des chars.

Il est très étonnant que les représentants de ce régime, qui n'ont pas condamné les actes de provocations pas plus qu'ils n'ont exprimé de regrets pour le massacre d'innocents, invitent les pays de la région à se joindre à eux pour promouvoir la confiance.

J'aimerais réaffirmer que la seule solution durable au problème complexe du Moyen-Orient est l'octroi au peuple palestinien de ses droits inaliénables, comme il est stipulé dans de nombreuses résolutions adoptées par les Nations Unies, le Mouvement des non alignés et l'Organisation de la Conférence islamique.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La délégation de la République arabe syrienne tient à exercer son droit de réponse après les allégations de la délégation israélienne.

Tout d'abord, je tiens à affirmer qu'il n'y a rien de vrai dans les propos tenus par la délégation israélienne. Chacun sait que la paix est étroitement liée à la vérité, puisque la vérité est la base sur laquelle la paix et la justice peuvent être bâties. Ce qui est le plus irritant dans la déclaration d'Israël, c'est l'insistance avec

laquelle la réalité est déformée et bouleversée. Telle est, selon nous, « la vérité » de la stratégie israélienne.

La délégation israélienne parle de paix alors que le monde entier est témoin de la façon dont Israël réalise la paix. Pour Israël, cela consiste à tuer des innocents et à dépêcher ses troupes pour anéantir tout ce qui est vivant et qui bouge. La délégation israélienne parle de paix et de désarmement alors que les missiles et les chars de son pays anéantissent tout sur leur passage, y compris femmes, enfants et personnes âgées, parmi les Palestiniens et les Arabes d'autres régions du monde.

En l'espace de deux semaines, quelque 115 martyrs sont tombés. Dans tous les cas, il s'agit d'un massacre commis contre une population désarmée et sans défense et contre des enfants qui souffrent de l'oppression israélienne. Pour se défendre, ils n'ont rien d'autre que des pierres et leurs propres corps. Que signifie la paix avec les Palestiniens lorsque des personnes sans défense sont assassinées et que le siège de leurs dirigeants est détruit?

Il est surprenant que la délégation israélienne parle de l'appui sans faille d'Israël aux initiatives internationales concernant les armes légères, les mines terrestres et les missiles, alors qu'aujourd'hui, ces mêmes armes sont utilisées pour détruire et tuer des innocents. La déclaration d'Israël a atteint un tel degré de mensonge que l'orateur est allé jusqu'à dire que la Syrie avait refusé les offres et les propositions de paix lors de la réunion de Genève. En réalité, Israël n'a fait aucune offre ni proposition lors de la réunion de Genève; la seule proposition avancée concernait la Syrie pour qu'elle abandonne son territoire, ses eaux régionales, ses terres, sa souveraineté et sa dignité. Voilà ce qu'a été la proposition d'Israël. Y a-t-il une seule délégation, dans cette salle, à l'exception d'Israël, qui accepterait une telle offre?

Autre contrevérité de la délégation israélienne : d'autres pays de la région fabriqueraient des armes de destruction massive, des missiles et d'autres armes figurant dans la liste dont nous débattons en Commission. Chacun sait qu'Israël a entamé une course aux armements dans la région et qu'il possède un nombre considérable d'armes classiques, nucléaires et chimiques et de mines. Selon des scientifiques israéliens, Israël détient plus de 300 bombes nucléaires pouvant être lancées à partir de missiles et d'avions et embraser la région tout entière.

La logique israélienne est, en soi, agressive. Pour Israël, l'alibi de fausse sécurité sert à commettre des actes réprouvés sur le plan international. Seuls les Arabes souhaitent vraiment la paix. Des territoires arabes sont occupés et des civils arabes assassinés. Les Arabes sont les seuls à se défendre sans armes.

La délégation israélienne profère une autre contrevérité lorsqu'elle prétend respecter pleinement le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le monde entier sait – comme cela a été souligné lors des dernières Conférences d'examen du TNP – qu'Israël est le seul État partie qui a refusé de soumettre ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Je pourrai poursuivre encore longtemps sur ce sujet, mais je terminerai en disant que la paix au Moyen-Orient ne sera pas réalisée par le biais des arsenaux nucléaires, ni par la menace de leur emploi contre d'autres pays, ni par l'imposition par Israël de conditions aux Arabes. Je tiens à affirmer que la Syrie a fait le choix stratégique d'une paix juste et durable, qui ne peut se concrétiser que par le retrait total d'Israël des territoires arabes occupés jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, la mise en oeuvre des résolutions du droit international, les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), le principe de la terre contre la paix et le mandat de la Conférence de Madrid.

M. Issacharoff (Israël) (*parle en anglais*) : Je vais tâcher de répondre aux déclarations faites respectivement par les représentants de l'Iran et de la Syrie. En premier lieu, à la délégation iranienne, je voudrais déclarer sans équivoque qu'Israël n'a aucun problème de légitimité, dans la région ou au-delà. En deuxième lieu, dans ma déclaration, j'ai fait référence, et à juste titre, aux craintes suscitées par les programmes iraniens dans les domaines des armes de destruction massive et des missiles. D'éminents dirigeants iraniens, dont le Président Khatami, ont appelé – notamment ces derniers jours – à la destruction d'Israël, alors que le Président Khatami est supposé faire partie des dirigeants modérés de ce pays. Plusieurs autres personnalités iraniennes ont déclaré à plusieurs reprises que le missile Shehab-3 devait avoir pour cible Israël. Par conséquent, je ne vois vraiment pas en quoi mes craintes posent problème à la délégation iranienne?

Concernant le processus de paix, je suggère très fermement à la délégation iranienne de ne pas se mêler de questions qui ne concernent que les Palestiniens et

nous-mêmes. La situation est trop sérieuse pour faire de la rhétorique. C'est avec beaucoup de sérieux et de détermination que nous nous sommes employés à faire avancer le processus de paix. Nous nous consacrons à cette tâche depuis plus de 20 ans. S'agissant de la position de l'Iran dans le processus de paix, j'ajouterai que chercher à entraver et affaiblir le processus de paix et à encourager des attaques terroristes contre ceux qui recherchent la paix n'est pas à l'honneur de ce pays. Si le représentant iranien s'imagine que je vais m'excuser d'avoir évoqué les craintes que suscitent pour Israël les activités iraniennes, je crains que son week-end ne soit compromis.

Le représentant de la Syrie a parlé de vérité concernant la réunion de Genève. Je pense être bien placé pour en parler, et je sais que mon Premier Ministre a avancé des propositions de très grande portée pour la paix avec la Syrie – propositions qui sont allées très loin concernant le règlement de la question des hauteurs du Golan et la recherche d'une paix plus large avec la Syrie. J'ignore les raisons pour lesquelles ces propositions ont été rejetées en quelques minutes par l'ancien Président Assad lors de sa rencontre avec le Président Clinton, elles ont pourtant été rejetées en bloc. S'agissant de la vérité, je me demande, lorsqu'il s'agit de propositions de paix aussi audacieuses, si leur rejet ne signifie pas, en réalité, dans l'esprit de la Syrie, que la paix avec Israël demeure inacceptable. Tout en me réjouissant que les Syriens aient déclaré, aujourd'hui et en d'autres occasions, qu'ils recherchaient une paix stratégique avec Israël, j'aimerais vraiment voir comment cela se traduit dans la vie de chaque jour.

Pour ce qui est des événements de ces derniers jours dans les territoires, je ne crois pas qu'il soit bien venu de la part des Syriens de nous sermonner ni de dramatiser ces événements. Comme je l'ai dit précédemment, le sujet est trop grave. Ces événements doivent être abordés avec sérieux. Israël n'a pas déclenché ces émeutes; nous ne les recherchons pas et nous n'avons aucun intérêt à les voir se poursuivre. Quant aux massacres, je réserverai ma position concernant l'attitude de la Syrie à cet égard.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser d'abuser de votre temps précieux ainsi que de celui de la Commission. Nul n'ignore que la République arabe syrienne a bien fait de la paix un choix stratégique. C'est un fait. De l'origine du processus de paix à aujourd'hui, la Syrie s'est employée à réaliser

une paix juste et globale dans la région, et je viens d'expliquer sur quelle base cette paix peut reposer. Je suis étonné d'entendre le représentant d'Israël évoquer les propositions faites lors de la réunion de Genève. Il dit ne rien connaître de ces propositions. Ces propositions ne mentionnaient pas le retrait total d'Israël des territoires arabes occupés jusqu'à la ligne de 4 juin 1967. Il semble que le représentant d'Israël ne soit pas au fait de la politique et des agissements de son Gouvernement en la matière.

Il est clair qu'Israël ne souhaite pas réaliser cette paix et qu'il n'y est pas prêt, comme les événements actuels le prouvent. Aucun événement mondial ne justifie les massacres perpétrés par Israël. Le représentant israélien sait que jusqu'à présent, son Gouvernement est responsable de la mort de 115 Palestiniens. Ce sont des massacres réels, commis contre une population sans défense et désarmée. La communauté internationale a condamné ces massacres. Nous entendons beaucoup parler de paix mais le problème, c'est que nous ne voyons aucune mesure concrète pour réaliser cette paix dans les territoires, tant du côté palestinien que syrien.

Comme je l'ai dit, et je tiens à le réaffirmer devant la Commission, la République arabe syrienne est pleinement attachée aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, juridiquement contraignantes sur le plan international, qu'Israël bafoue, sans parler des actes d'humiliation et d'oppression qu'il commet quotidiennement à l'encontre des Arabes dans les territoires palestiniens. Lorsque les Arabes rejettent une telle paix – la paix israélienne –, ils sont bombardés, anéantis et tués. Est-ce cela la paix?

Le Président (*parle en anglais*) : Certaines délégations ont demandé à exercer une seconde fois leur droit de réponse. Compte tenu de l'heure tardive, nous entendrons ces interventions cet après-midi. Nous allons passer maintenant à la discussion thématique.

Nous venons d'achever la première phase de nos travaux, à savoir le débat général. Conformément au programme de travail adopté, à compter de cet après-midi, la Commission va entamer la seconde phase de ses travaux, à savoir la discussion thématique des sujets à l'ordre du jour ainsi que la présentation et l'examen de tous les projets de résolution soumis au titre des points 65 à 81 de l'ordre du jour. Afin de faciliter la tâche des délégations, le document contenant les sujets de discussion thématique (A/C.1/55/CRP.2) a été distribué hier. Pour la bonne organisation des séances,

les délégations sont priées, lorsqu'elles seront en mesure de le faire, de bien vouloir s'inscrire sur la liste des orateurs pour des séances précises.

Avant de lever la séance, j'informe les membres de la Commission que les consultations officieuses sur

la question des armes légères, prévues cet après-midi, ont été annulées. Une autre réunion consultative portant sur le même sujet, prévue le 16 octobre, a été reportée à une date ultérieure.

La séance est levée à 13 h 20.